

165 5-245 - CIB-DEOM
BIBLIOTHEQUE
VILLE DE MONTREAL,
1210 E. RUE SHERBROOKE,
MONTREAL 24

LE MONDE OUVRIER

JUILLET 1966

MONTREAL

51e année — No 4

expo 67 — p. 5

jeunes travailleurs — p. 5

YANKEE
don't GO HOME
STAY
BUT PAY!

monsanto — p. 6

1926 - - - 1939
p. 12-13

p. 3

canada
packers
p. 6

p. 4

JUSTICE
WE WANT

UTOMATION
CLAUSES

166,896
p. 10-11

EDITORIAL

Le chat est enfin sorti du sac!...

Le chat est enfin sorti du sac!...

Pendant des années, la CSN avait réussi à faire croire à bien des gens que sa campagne systématique de maraudage contre des affiliés de la FTQ-CTC avait réellement pour but de "libérer" les travailleurs de syndicats internationaux à prédominance américaine ou de syndicats canadiens à prédominance anglophone.

Plusieurs se sont fait prendre à son jeu et ont accordé leur appui, dans la presse, dans les plus hautes sphères gouvernementales, dans les milieux nationalistes ou séparatistes, à cette soi-disant croisade patriotique s'inscrivant dans le cadre de l'éveil du Québec.

On a cru de bonne foi aux slogans: "N'envoyez pas votre argent aux États-Unis!" — "Donnez-vous des institutions qui vous soient propres!" Des travailleurs ont sacrifié des structures syndicales fort valables sur l'autel de cette religion nouvelle.

Aujourd'hui, il faudrait être bien naïf pour ajouter foi à semblable propagande. Il faudrait être complètement aveugle pour prendre ces vessies pleines de vent pour les lanternes de la vérité absolue.

Depuis le 5 juillet dernier, en effet, on sait que les incursions de la CSN dans les rangs de la FTQ-CTC ne visaient pas essentiellement les syndicats internationaux, ni les syndicats pancanadiens, mais tout syndicat ayant des membres au Québec.

Depuis le 5 juillet, on sait que dès le printemps 1961, c'est-à-dire vers l'époque de l'ouverture des hostilités intersyndicales au Québec, la CSN ne s'en prenait pas seulement aux affiliés nord-américains et pancanadiens de la FTQ-CTC, mais également aux affiliés d'une centrale d'enseignants aussi québécoise, canadienne-française et catholique que la CSN, la CIC, la Corporation des instituteurs catholiques.

Voici ce que déclarait au congrès de la CIC, son jeune président, M.

Raymond Laliberté, pour démontrer qu'il y a véritablement maraudage systématique de la part de la CSN, et même recours à des techniques de subversion:

"Au printemps de 1961, on avait appris, ce dont je ne me cachais pas, mon mécontentement de la C.I.C. MM. Robert Sauvé et Jean-Paul Geoffroy, qui n'étaient alors pas secrétaires généraux de la C.S.N., mais y occupaient des fonctions officielles, me firent venir à leurs bureaux de la rue St-Denis à Montréal, tentèrent d'obtenir des précisions sur les sujets de mon mécontentement, me proposèrent leurs services bénévoles et 'désintéressés' et suggèrent carrément de passer, avec la fédération dont j'étais président, dans leurs rangs, non sans avoir habilement flatté mon orgueil. A quoi, évidemment, je répondis que les carences à combler devaient se faire de l'intérieur même de la C.I.C. et qu'on n'avait pas besoin de leurs services.

"Les techniques étaient déjà bien au point, à l'usage qu'on en avait fait ailleurs. Les modalités ont pu se raffiner aujourd'hui, la corde nationaliste joue fort bien dans certains milieux, même à l'encontre de l'unité de certification et on démolit allègrement des réputations mais les méthodes sont les mêmes."

Le président Laliberté avait souligné qu'il s'agissait là d'"un exemple type, que l'on a répété, à quelques variantes près, auprès d'au moins deux de nos conseillers techniques et d'au moins deux de nos présidents d'association".

Eh bien! Voilà qui devrait suffire à détruire le mythe de la libération des travailleurs québécois de leurs syndicats internationaux et pancanadiens. A moins, évidemment, que l'on puisse démontrer que l'argent des enseignants de la CIC ne reste pas au Québec, que leurs syndicats sont dominés par les Américains ou les Canadiens anglais, la preuve est faite que la maraudage de la CSN tient beaucoup plus de l'expansionnisme impérialiste que de toute entreprise de décolonisation.

Le chat est sorti du sac. Et il n'est pas très beau à voir...

LA DIRECTION.

Les "nouveaux aristocrates"

"Le syndicalisme, tel qu'il se pratique au Québec, aussi bien que dans toute l'Amérique du Nord, risque de créer une aristocratie du travail, une nouvelle classe de travailleurs en passe de devenir aussi égoïstes et indifférents à la misère humaine que les employeurs dont ils contestent le pouvoir," a déclaré dernièrement le secrétaire-général de la FTQ, M. Gérard Rancourt.

M. Rancourt cite l'exemple des dockers et des ouvriers du bâtiment, qui viennent d'obtenir pour deux ans une majoration de leur salaire représentant le salaire minimum légal prévu pour les régions hors de Montréal. "Il ne saurait être question pour le syndicalisme," ajoute-t-il cependant, "de freiner ses revendications, car cela n'aiderait en rien les pauvres et les économiquement faibles." M. Rancourt est d'avis que les gains réalisés par les syndiqués, par la pression à la hausse qu'ils exercent sur le niveau général des salaires, filtrent dans une certaine mesure jusque dans les goussets des non-syndiqués.

Ce que veut souligner le porte-parole de la FTQ, c'est l'écart qui existe entre syndiqués et non-syndiqués. "Il y aura toujours," dit-il, "des non-syndiqués parmi nous, mais je ne crois pas qu'il doive s'ensuivre qu'il y ait toujours des pauvres." Il déplore le fait que les syndicats, au lieu de s'interroger sur les limites de leur action, au lieu de se battre pour l'obtention d'un salaire minimum réellement viable, au lieu de faire effort pour porter au pouvoir un parti populaire, s'amuse à remettre constamment en question les structures du syndicalisme. "On assiste présentement," fait remarquer M. Rancourt, "à un concours de popularité entre syndicats rivaux et à une escalade de gains de plus en

plus spectaculaires dans les secteurs fortement organisés." Selon lui, un syndicat s'embourgeoise quand les travailleurs eux-mêmes exigent qu'on sacrifie sur l'autel de l'efficacité et du rendement la vocation première du syndicalisme, qui est toujours la défense des faibles et des exploités."

condamnation du travail accompli par le syndicalisme dans le domaine de la sécurité sociale. "Longtemps étrangère à notre milieu, dit-il, — lequel faisait davantage confiance aux vertus traditionnelles de prévoyance et de charité privée, — cette notion a été importée au Québec par

ons actuellement, non seulement pour protéger tous les citoyens contre les risques financiers de la maladie, mais pour leur procurer un régime quasi complet incluant les soins dentaires et les lunettes pour les enfants, et comportant au surplus une expansion considérable des institutions

Quant au nouveau ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, le leader syndical émet l'avis qu'il se doit de dissiper toute équivoque sur son adhésion au principe de l'universalité de l'assurance-maladie, s'il ne veut pas être rangé dans le camp des ennemis traditionnels et irréductibles de la sécurité sociale. "L'intervention de la Chambre de Commerce devrait constituer le 'baiser de la mort' pour la politique de prudence récemment énoncée par M. Cloutier."

Le Québec mis de côté

La société Canadian General Electric vient de décider de construire son usine d'eau lourde à l'île du Cap Breton, plutôt qu'à Gaspé ou à Montmagny. M. Gérard Rancourt, secrétaire-général de la FTQ, se demande si le climat politique actuel du Québec n'y serait pas pour quelque chose.

Le porte-parole de la FTQ réclame une enquête sur les agissements de la CGE.

Le film du mois

Un travail de pionnier

M. Louis Laberge, président de la FTQ, considère la sécurité sociale comme un droit fondamental du citoyen, droit qui ne devrait pas normalement faire l'objet de négociations ni de marchandage. Il qualifie les régimes privés négociés par les syndicats de "travail de pionnier", de "pis-aller", adoptés en attendant un régime public complet de sécurité, qu'ils ne sauraient en aucun cas remplacer. "C'est pourquoi," dit-il, "plutôt que de se reposer sur les lauriers de gains parfois spectaculaires dans ce domaine, le syndicalisme poursuit une lutte incessante en faveur de mesures telles que l'assurance-maladie."

Les régimes privés ont pour conséquence, selon M. Laberge, d'accentuer plutôt que d'atténuer les inégalités sociales. C'est le consommateur qui paie le plus souvent "la part de l'employeur". Les fonds énormes constitués par la cotisation des travailleurs peuvent fort bien être investis à l'étranger, alors qu'on en aurait besoin ici pour créer des emplois et s'assurer une certaine participation à la gestion de l'économie.

Le leader syndical a tenu à souligner que ses propos ne constituent aucunement une

les syndicats, via les intrusions fédérales dans ce champ laissé en friche."

Le "baiser de la mort"

Le secrétaire-général de la FTQ qualifie de "franchement aberrante" la conception que la Chambre de Commerce semble se faire de la justice sociale en s'opposant au principe selon lequel "ce qui est donné à un individu doit être donné à tous et chacun", notamment en matière de santé. M. Rancourt n'est pas tendre pour cet organisme qu'il accuse de chercher à soustraire les riches à l'impôt sur le revenu — moyen tout indiqué pour récupérer les prestations de sécurité sociale payées à ceux qui n'en ont pas besoin et assurer du même coup une meilleure distribution des richesses.

M. Rancourt s'élève également contre le "faux choix" imposé par M. Caron, président de la Chambre de Commerce, entre l'assurance-maladie et l'équipement des services médicaux et hospitaliers. Les deux questions doivent aller de pair. Le porte-parole de la FTQ souligne que, d'après le rapport Hall, il n'en coûterait, en 1971, que \$20 de plus par personne, soit de 11 à 12% de plus que ce que nous pay-

hospitalières et des écoles de formation médicale, ainsi qu'une augmentation importante des ressources consacrées à la recherche médicale. De plus, la Commission Hall prouve que le gros des dépenses consacrées à la santé aurait lieu de toute façon sans assurance-maladie. Il faudrait que la Chambre de Commerce puisse démolir scientifiquement les données de base et les thèses du rapport, ce qui n'a pas été fait encore.

Le doyen des journaux syndicaux canadiens



Fondé par Gustave Francq, en 1916

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la
FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC
Comité exécutif:

Louis LABERGE, président; Gérard RANCOURT, secrétaire général; Jean GERIN-LAJOIE, André THIBAUDEAU, René RONDOU, Marcel RAYMOND et Fernand DAoust, vice-présidents.

Directeur: Louis LABERGE; rédacteur: Noël PERUSSE.
Collaborateurs: Louis GENDREAU, Christiane RICHARD et Paul-Martel ROY, de l'Action Sociale Etudiante.

Adressez toutes communications à:
3333 est, boul. Métropolitain, Montréal 38 — Tél. 725-5221
Imprimé par Metropolitan Rota Offset Press Corp. DU. 7-6218

109

Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.



Enfoui
sous des tonnes
de
béton...

Par Christine RICHARD

La FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC — dans un mémoire soumis le 21 juillet au Comité interministériel pour étudier les lois et règlements relatifs à la sécurité publique et à la sécurité des travailleurs — RECOMMANDE LA CREATION D'UNE COMMISSION DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE PROFESSIONNELLES. Cette commission devra être dotée de pouvoirs et d'un personnel suffisants pour protéger les travailleurs contre les risques professionnels de maladie et d'accident. Le DOCUMENT, soumis au comité présidé par M. Raymond Gérin, CONSTITUE UNE SEVERE MISE EN ACCUSATION DES ASSOCIATIONS PATRONALES DE PREVENTION ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX D'INSPECTION.

— Qu'est-ce qui ne va pas ?

Qu'est-ce qui se passe ? Encore un mémoire, encore une Commission... Et toujours des jérémiades... Quand est-ce que ça va finir ? Ça finira quand le travailleur sera assuré d'une protection satisfaisante, ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

Ça ne va guère mieux, par exemple, dans le domaine des accidents du travail. Les statistiques le prouvent : le nombre des accidents ayant fait l'objet d'une réclamation a augmenté de près de 50% de 1961 à 1964. De 103,000, il est passé à 153,000. Serait-ce dû à l'augmentation proportionnelle de la main-d'œuvre ? Non, cette augmentation n'était que de 7.5% dans le Québec. En outre, à côté de ces chiffres officiels, l'expérience prouve qu'un nombre considérable d'accidents ne font jamais l'objet d'un rapport à la Commission. Et que dire de la situation de ces travailleurs — employés de l'hôtellerie, du commerce, de l'agriculture — qui ne tombent même pas sous la protection de la loi ? Que dire de la pénurie de médecins spécialisés dans le dépistage des maladies professionnelles ? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a encore du chemin à faire...

— Que se passe-t-il ?

Ce qui se passe est très simple. Le gouvernement et les patrons ne prennent pas les responsabilités qui leur incombent. Depuis de nombreuses années, les syndicats se battent pour obtenir une protection suffisante pour les travailleurs. De nettes améliorations ont été apportées touchant la réparation des accidents du travail. Une belle indemnité, quand il vous manque un oeil ou une jambe, ça console un peu... Une prime à la veuve et aux orphelins, quand le chef de famille est enfoui sous des tonnes de béton, ça ne console pas, mais ça se prend... On a beau dire, il y aurait peut-être un moyen plus simple de limiter les dégâts. Car ce qui ne va pas, mais pas du tout, c'est le domaine de la prévention. Des faits sont là, sanglants, qui le prouvent. N'aurait-on pu éviter, ou jusqu'à un certain point limiter ces terribles tragédies qui ont marqué le creusement du métro, la construction de l'échangeur Turcot, l'érection du pont de Trois-Rivières ?

— Un gouvernement arriéré

Que dirait-on d'un gouvernement qui, à l'ère de l'élec-

tricité, doterait son peuple de lampes à l'huile pour s'éclairer ? Ce n'est pas mal, une lampe à l'huile, mais l'électricité... c'est mieux. La comparaison peut s'appliquer aux mesures prises depuis quelques années. Ce n'est pas mal, bien sûr, mais... ça ne suffit pas. Il ne faut pas se gêner pour le dire.

Les services d'inspection gouvernementaux, par exemple, à quoi ça se résume ? Les inspecteurs de la Commission des accidents du travail ne sont que des enquêteurs, qui ont pour tâche de constater s'il y a vraiment eu accident, au sens de la loi. Les inspecteurs des établissements industriels et commerciaux ne sont pas assez nombreux et, parce qu'ils sont mal rémunérés, il est difficile d'exiger d'eux la compétence et le rendement désirables. Quant à ceux de l'hygiène industrielle, ils ne sont que six ou huit, comparativement à plus de vingt en Ontario. Cela suffit à expliquer que les rapports d'enquête ne reposent sur aucune analyse scientifique des causes d'accidents. Ce n'est pas trop brillant.

— Les travailleurs, ces sans-dessein...

Les associations de prévention existant à l'heure actuelle sont toutes de caractère privé. On peut mettre en doute leur efficacité, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Elles ont bonne conscience cependant. La plupart des accidents, soutiennent-elles, ne sont-ils pas dus à la distraction ou à la négligence des travailleurs ? Il y aura toujours des erreurs imputables à l'ouvrier, c'est humain. Il ne faudrait tout de même pas qu'on exagère ! Les causes physiques d'accidents (machinerie défectueuse, parquet encombré, échafaudages fragiles, etc.) sont loin d'être éliminées dans la plupart des secteurs.

Les inspecteurs à l'emploi des associations patronales ne semblent pas en mesure de prescrire à une entreprise l'adoption de mesures de sécurité adéquates. Etant directement sous la tutelle de l'em-

possible pour éduquer ses employés en matière de sécurité. Il fera son "mea culpa", car cette éducation n'a pas été faite. Si elle l'avait été, on aurait pu réduire sensiblement le nombre d'accidents imputés au "j'm'en foutisme". Un homme averti en vaut deux.

— Ça suffit comme ça...

Conscients de l'inefficacité de cette politique de prévention, les syndicats ont voulu s'en mêler. En novembre 1961, la FTQ, en collaboration avec la CSN, soumettait au ministre du Travail et aux membres de la Commission des accidents du travail un mémoire en 52 recommandations sur lesquelles elles demandaient au gouvernement de s'appuyer pour procéder à une réforme complète des lois de prévention et de rééducation. Une des principales recommandations portait sur l'article 110 de la loi,

droit de nommer leurs propres porte-parole ! L'argument invoqué par le patronat pour justifier son monopole sur ces associations, c'est que les subventions qu'elles reçoivent de la CAT proviennent de ses cotisations, qu'il s'agit là de son argent. Argument fumeux s'il en fut, les cotisations à la CAT étant normalement comprises dans le prix de revient des entreprises.

Les patrons ne voulaient pas jouer franc jeu, soit ! On n'allait pas se battre plus longtemps contre des moulins à vent. Il fallait trouver un mécanisme pour remplacer ces associations de prévention désuètes et impuissantes.

— Où est la solution ?

Il est temps que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités pour promouvoir la

INTOLERABLE !

ployeur, il leur faut ménager la chèvre et le chou...

Il n'est pas suffisant non plus de fournir à l'ouvrier du matériel protecteur, il faudrait encore que ce matériel ne lui nuise pas dans son travail. Beaucoup se plaignent, par exemple, des lunettes de sécurité mal ajustées, des casques protecteurs trop lourds, des combinaisons qui se transforment l'été en fournaise. Ils n'ont pas toujours tort. Pour ménager quelques piastres, le patron n'a souvent aucun scrupule touchant la qualité du matériel qu'il achète. La négligence n'est pas toujours là où on pense.

Au lieu de traiter le travailleur comme un irresponsable, au lieu de lui imposer par la force des mesures de sécurité, que l'employeur fasse donc appel à son intelligence ! Qu'il se demande s'il a fait tout son

possible pour éduquer ses employés en matière de sécurité. Il fera son "mea culpa", car cette éducation n'a pas été faite. Si elle l'avait été, on aurait pu réduire sensiblement le nombre d'accidents imputés au "j'm'en foutisme". Un homme averti en vaut deux.

qu'on voulait voir abrogé de façon à ce que, désormais, les travailleurs soient adéquatement représentés au niveau de la prévention. En juillet 64, l'article 110 fut modifié dans un sens accepté par les syndicats. La partie patronale allait interpréter à sa façon cet amendement. Le gouvernement avait dit : "Entendez-vous sur les modalités de représentation." Les cinq associations de prévention, sauf une, refusaient de faire quoi que ce soit avant d'avoir été avisées par le gouvernement de ce que serait, justement, ce mode de représentation. C'était à qui se renverrait la balle... L'Association pour la Prévention des Accidents Industriels adressait aux employeurs une circulaire où elle leur demandait de lui soumettre le nom d'un représentant ouvrier "approprié", lequel devait être nommé par son conseil d'administration. C'est donc dire qu'on refusait aux travailleurs le

santé et la sécurité du travailleur. Ou bien la prévention relève de la Commission des accidents du travail, ou bien elle relève d'un organisme distinct. La première solution a été rejetée par le syndicat. Pourquoi ? Parce que si la CAT, en 35 ans d'existence n'a pu trouver de formule adéquate de prévention, ce n'est pas aujourd'hui qu'elle le fera. Elle a pied une nouvelle structure, indépendante de la CAT, mais travaillant avec elle en étroite collaboration. C'est pourquoi la FTQ propose au comité Gérin un programme de réformes en 19 points, chapeauté par la création de la Commission de la Sécurité et de l'Hygiène professionnelles.

Voir recommandations à la page suivante.

ON VEUT...

- la codification des lois sur l'hygiène et la sécurité industrielles et leur administration par le ministère du Travail;
- la délégation des pouvoirs du ministère à une commission tripartite composée de deux représentants du syndicalisme, de deux délégués du patronat et d'un représentant du gouvernement;
- la Commission et ses agents auront l'autorité nécessaire pour sévir de façon sommaire contre les contrevenants;
- l'organisme aura des bureaux dans les grandes agglomérations industrielles;
- la formation d'un Conseil consultatif permanent syndical-patronal de la sécurité et de l'hygiène professionnelles
- la création de comités consultatifs régionaux semblables;
- la création de comités paritaires semblables dans toutes les entreprises groupant au moins cinq employés;
- les frais de la Commission sont assumés par la CAT, à même son budget et ses réserves excédentaires;
- la Commission sera soustraite, comme l'Hydro-Québec, à la juridiction de la Commission de la fonction publique;
- aucune subvention n'est plus versée aux associations existantes de prévention;
- tout l'équipement sécuritaire, telles les lunettes, les chaussures, etc., est à la charge de l'employeur;
- les entreprises comptant au moins 200 employés se pourvoient d'un infirmier diplômé et d'un préposé à la sécurité, pour chaque équipe de travail;
- dans la construction, cette obligation s'applique pour toute équipe d'au moins 50 employés;
- les représentants autorisés des travailleurs acquièrent le droit de pénétrer sur les lieux d'un accident mortel du travail;
- les entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs en relation avec les divers niveaux de gouvernement perdent leur privilège de soumissionner en cas de négligence répétée;
- un encouragement gouvernemental à la formation d'hygiénistes et de physiologistes du travail;
- l'inscription de cours d'hygiène et de sécurité professionnelles au programme des institutions de formation technique et professionnelle;
- la création d'une chaire universitaire de physiologie du travail;
- la Commission est chargée d'un programme de formation et d'éducation en matière de sécurité au travail, ainsi que de la publication d'un journal traitant cette question.

PRIVATE MEMBERS ONLY

Par Louis GENDREAU

Dans la dernière édition du MONDE OUVRIER, on vous a invités à faire du camping. Le campeur québécois vit dans une situation intolérable et, grâce à la collaboration de Serge Deyglun, commentateur bien connu, et de Jean Labossière, journaliste de "La Presse", attaché au camping, nous pouvons aujourd'hui vous exposer une autre facette de cette forme de tourisme. Il reste que le campisme est une excellente forme de délassement, mais nous devons nous élever contre certains abus.

— Une bande de vagabonds

"Pourquoi dépenser tant d'argent pour des vagabonds?" C'est en somme ce que déclarait notre (??) sous-ministre du tourisme, chasse et pêche. Oui, des vagabonds, mais qui bien souvent arpentent nos routes avec une caravane derrière leur voiture.

L'Ontario, qui, en 1896, commençait déjà à développer ses parcs, dispose actuellement de 16,000 emplacements pour tentes et caravanes. Le Québec, dans toute sa politique de grandeur, en a 2,600, dont 1,700 au Mont Tremblant. (Je ne mentionne ici que les parcs administrés par l'Etat.)

— On fait vivre les voisins

L'Etat de New-York prévoit un budget de dix millions de dollars pour l'aménagement de ses terrains de camping. Que le Québec se ferme les yeux, que le Québec n'encourage pas le "vagabondage", cela arrange bien nos voisins. Des villes entières ne vivent pratiquement que du tourisme québécois. Plattsburg en est un très bon exemple.

Evidemment, le camping ne rapporte pas comme le tourisme bourgeois. Cependant, les quelque 200 familles additionnelles qu'abrite actuellement Cobourg, petite localité ontarienne, ont fait doubler le chiffre d'affaires des commerçants locaux.

— On n'a rien compris

En deux ans, nous avons eu quatre ministres du tourisme. Y faut pas rire des gens!

On n'a pas besoin d'aller chercher loin. L'Île-du-Prince-Edouard est mieux équipée que le Québec pour le camping. Nous sommes les seuls à n'avoir RIEN COMPRIS.

— Des lacs ou des piscines?

Pour une population de 2,000,000 habitants, on a moins de 500 emplacements de tentes et roulottes. Les Montréalais doivent faire plus de cent milles pour sortir de la "boucane", pour passer une fin de semaine sans se faire asphyxier! Essayez donc de vous baigner sur l'île. Presque tous les cours d'eau des régions métropolitaines sont pollués. Comble du ridicule, à Dorval et Lachine, entre autres, on peut voir des piscines publiques en face d'un lac.

— Je braconne, tu braconnes, il...

Il est difficile de dissocier le camping de la chasse, de la pêche et de l'excursion en forêt. "Les Québécois sont un peuple de braconniers." Et, c'est très vrai. Les compagnies forestières et les clubs privés se servent fréquemment de cet argument pour fermer leurs vastes domaines à la population. Plus de 3,000 clubs privés se partagent un important butin: la faune du Québec. L'ensemble forme un inimaginable casse-tête chinois. 75% des rivières à saumons sont concédées (surtout à des Américains). Sur 44,000 milles carrés de forêts accessibles par voies carrossables, 97% sont concédées. Comment aller à la chasse ou à la pêche si l'on ne braconne pas?

— "Keep Off"

Quiconque oserait ne pas se plier aux directives des concessionnaires, aller au-delà de l'affiche qui menace d'un: "KEEP OFF PRIVATE", se verrait confisquer son équipement et possiblement même son automobile. Québec est la seule province au Canada, le seul Etat en Amérique du Nord, peut-être au monde, à faire de telles concessions de territoires.

Les parcs et réserves québécois n'ont pas été conçus pour le peuple québécois, mais pour les touristes étrangers ou bourgeois. En Europe, particulièrement en France, 80% des touristes sont des ouvriers; ici, 80% des touristes sont des professionnels, des collets blancs. Ça s'explique, allez donc payer \$30 pour passer une journée dans un des chalets de nos (??) parcs. Ou allez donc payer \$4.00 par soir pour planter votre tente dans certains terrains privés des Laurentides.

— Les deux pieds dans la même bottine

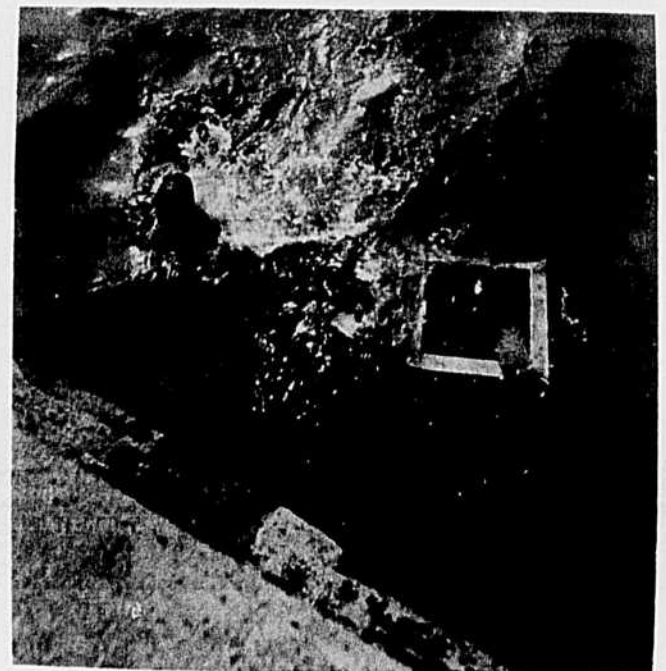
On s'est fait fourrer, on s'est fait extorquer nos territoires par nos (??) représentants au gouvernement. Alors que le citoyen québécois a la chance de vivre dans un vaste pays constellé de lacs et de forêts, il lui faut des prodiges d'ingéniosité pour trouver un endroit convenable afin de planter sa tente, mouiller sa ligne ou abattre du gibier.

Mais, les "canayens", ça ne se révoltent pas facilement; les gouvernements n'ont rien à craindre. On se fait paisiblement voler ses forêts, ses rivières et ses lacs. On se fait polluer ses cours d'eau. On se laisse arracher ses territoires (l'île d'Anticosti est actuellement la propriété de la Consolidated Paper, celle-ci fait la pluie et le beau temps sur l'île, il faut payer \$1,000 par semaine pour pêcher à Anticosti). On paie des taxes pour amuser les bourgeois. On nous force à émigrer périodiquement pour trouver des endroits de camping convenables. On nous oblige à prendre l'avion (ce qu'il nous est impossible de faire) pour chasser et pêcher.

— Ecoeurons-nous

Au Québec, le nombre de campeurs augmente de 22% par année. Dans 20 ans, on aura énormément plus de loisirs. Nous sommes, à l'heure actuelle, incapables de recevoir le dixième des campeurs qui se sont rendus aux Expositions de New-York et de Seattle. Qu'est-ce que ce sera en 1967, en 1987?

Mais maud... le temps presse. Débarrassons-nous de nos derniers vestiges de féodalité. Nous sommes au vingtième siècle. Les richesses naturelles appartiennent au peuple, pas à une clique!

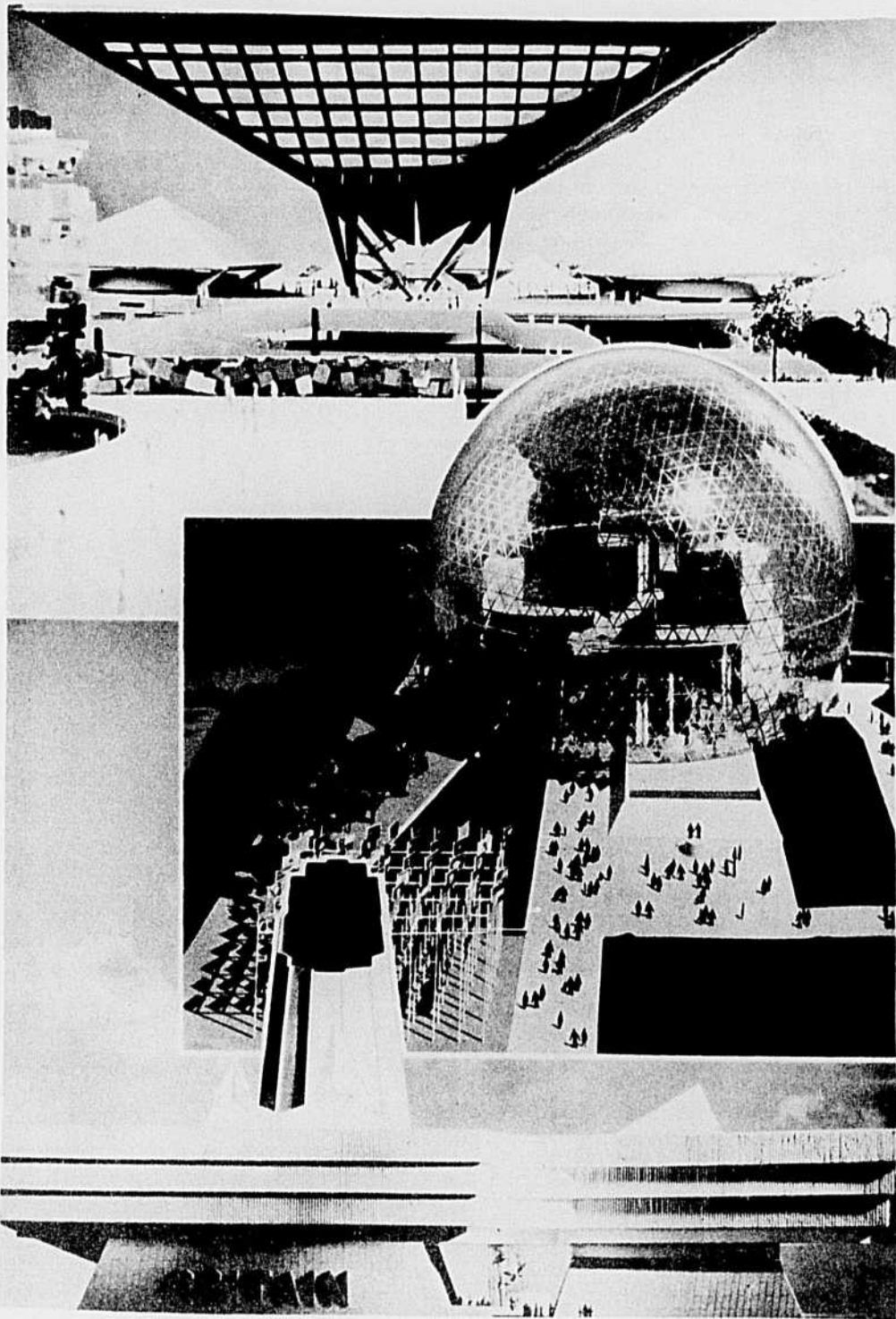


Bien sûr il est possible de se baigner sur l'île de Montréal. Cette photo le prouve. Ces gamins ont été photographiés alors qu'ils prenaient leurs ébats dans le canal Lachine, au milieu d'ordures en décomposition et d'autres choses que vous devinez... La politique de grandeur ne leur a pas fourni de piscines gratuites et ces garçons ne sont pas membres d'un "club".



**PHOTOGRAPHE SYNDICAL
DEPUIS 1945**

FEDERAL PHOTOS
1405, MACKAY — VI. 2-2836



expo67

Le Monde en 400 hectares devient une réalité sur son emplacement unique : une jetée et deux îles sur un des plus grands fleuves du globe.

Huit mois avant l'ouverture officielle et sous le signe de la "Terre des Hommes", le visage géographique de l'Exposition universelle et internationale de 1967 se précise et sort de terre à un rythme qui ne pourra désormais plus s'arrêter. Tout sera prêt pour l'ouverture, le 28 avril 1967.

70 pays participeront à l'Expo, mais aussi des organismes internationaux, tels la Communauté économique européenne et les Nations-Unies. "Terre des Hommes" a déjà donné lieu à des précédents, à des rapprochements, à des collaborations historiques. Par exemple, sept Eglises du Canada, qui groupent 95% de la chrétienté du pays, ont uni leurs efforts pour la conception et la réalisation du Pavillon chrétien.

Expo 67 développera son thème dans des pavillons spéciaux. On y illustrera les incursions aux frontières de l'espace, on y présentera une étude de toutes les initiatives suscitées par nos génies contemporains dans les domaines de la santé, de l'exploration, de la vie communautaire et de la culture.

Un programme de divertissements d'une ampleur et d'une variété sans précédent a été prévu. Il y en aura pour tous les goûts : ballets, concerts, opéras, festivals de films, spectacles d'artistes de renommée mondiale, manifestations sportives et populaires. Nous irons à la Place des Arts, à l'Autostade de la Cité du Havre, à l'Expo-Théâtre. Au jardin des Etoiles, les jeunes danseront, les adultes assisteront à des revues de cabaret d'envergure internationale. Des spectacles gratuits seront présentés dans plusieurs secteurs de l'emplacement, notamment à la Place des Nations. Il y aura des kiosques à musique et des théâtres ambulants, des jongleurs, des bouffons, des magiciens. Et, pour une fois, ce sera possible de s'amuser jusqu'aux petites heures du matin.

Des visiteurs des quatre coins du globe feront des milliers de milles pour admirer le Monde transporté par magie et pour une saison sur un petit coin du sol québécois. Les vacances 67 s'annoncent merveilleuses. Nous n'aurons pas assez de nos cinq sens pour jouir de ce que nous réserve ce moment unique dans une vie : l'Expo universelle.

UN AVANT-GOUT DE CE QUI VOUS ATTEND...

DANS LES PLANTATIONS

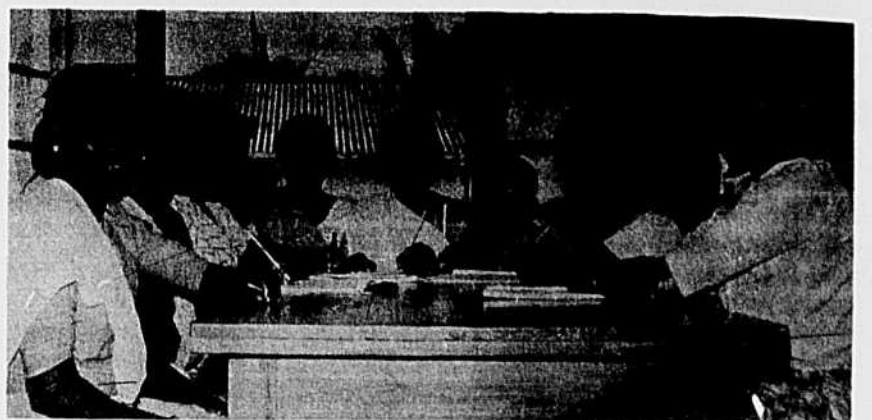
Jacques-V. Morin, du syndicat canadien de la fonction publique, est de retour d'une mission d'éducation ouvrière à Ceylan, organisée par le Bureau International du Travail. Il vient de passer quatre mois avec le Congrès des travailleurs de Ceylan, qui groupe 340.000 employés des plantations de thé. Le thé est l'un des principaux produits d'exportation du pays.

Il ne semble pas que le confrère Morin se soit laissé distraire par les charmes de la nature et des jolies indigènes, puisqu'il a abattu là-bas un boulot monstre. Il lui fallait commencer par donner aux cadres syndicaux un enseignement sur les structures syndicales, les négociations collectives, le règlement des différends, la législation industrielle et sociale et sur des sujets plus généraux comme l'ONU, l'OIT et la coopération technique. La formation de cadres spéciaux, responsables de l'éducation

dans tout le mouvement, était ensuite prévue. Pendant ces quatre mois de la mission, neuf stages en internat ont été tenus, destinés aux différents échelons des cadres : permanents, présidents de district, dirigeants de jeunes syndiqués, délégués de l'organisation féminine, présidents des sections syndicales au niveau des plantations elles-mêmes. Un stage, enfin, fut réservé à une vingtaine de futurs responsables d'éducation, sélectionnés parmi les quelque 250 participants des stages précédents. Au cours de l'année qui vient, le nouveau service d'éducation, mis sur pied grâce à la compétence de notre confrère, se propose de tenir une quarantaine de stages semblables.

M. Morin s'est servi de méthodes actives d'enseignement, en partant des problèmes concrets des stagiaires, et a fait un large usage des moyens audio-visuels et du sociodrame. D'après lui, les quelque 250 syndiqués qui ont participé aux stages ont fait montre d'un sérieux et d'un intérêt soutenus. La débrouillardise et la soif de culture des jeunes Ceylanais l'ont particulièrement frappé.

M. Morin ne doute aucunement que les travailleurs parmi lesquels il a vécu pendant quatre mois sauront mettre à profit l'aide qui leur a été fournie par le programme d'éducation ouvrière du BIT.



Après le travail... une séance d'étude.

MAISON A VENDRE

ROSEMERE, à environ 2 milles de Ste-Thérèse, maison été-hiver, 624, Grande Côte, coin Delorme. Chauffage central huile. Baignoire-douche. 5 pièces. Vaste terrain de deux lots. Zone en plein développement. Près école régionale. Plage à proximité. Autobus. Prix net \$5,950. AV. 8-9597.

Canada Packers

Sursis dans les abattoirs

Les salaisons de Canada Packers sont actuellement paralysées par une grève qui s'étend d'une mer à l'autre. Afin d'éviter le conflit, la compagnie avait fait une dernière offre d'augmentation de salaire qu'elle voulait alléchante. Le six juillet, nos confrères des salaisons ont rejeté cette offre et voté la grève. Treize jours plus tard, on formait les lignes de piquetages.

Les principes d'abord

"Je ne vous parlerai pas des salaires, ils sont absolument secondaires dans nos revendications." Nous avons rencontré Jean Gladu, président du local 357 des OUSA, afin qu'il nous fasse valoir le point de vue syndical. "Les conditions de travail sont de loin les plus importantes de nos revendications. Nous exigeons

Grèves — Grèves — Grèves — Grèves —

années de service soient le critère qui détermine le choix des candidats aux promotions."

Libertés syndicales

Le temps supplémentaire doit être sur une base volontaire. Finie l'époque où on pouvait obliger un gars à travailler au-delà des heures régulières. Nous n'avons pas fait de grève pendant 19 ans. Celle-ci, nous allons la gagner. Nous sommes prêts à tenir longtemps s'il le faut. Canada Packers devra respecter ses employés. On ne veut plus d'incident comme celui d'Edmonton. Dans cette ville, un président du syndicat a été suspendu parce que la compagnie n'était pas d'accord avec les explications qu'il donnait aux travailleurs".

850 grévistes

A Canada Packers, l'ouvrage est dur. On travaille souvent dans le sang jusqu'aux chevilles. Les animaux passent devant vous, il faut les tuer, les décharner, les dépecer, etc. Et ce, à la

mité de placement est continuellement à l'oeuvre. Les compétiteurs de Canada Packers sont bien heureux d'engager des travailleurs compétents. Ça nous permet de sans cesse renflouer le fonds de grève et ça fait penser les patrons... Il y en a d'autres que les Packers."

Le siège de Canada Packers pourra s'éterniser. Ce ne sera pas les grévistes qui en souffriront le plus. Préparer une longue lutte est sûrement un bon moyen d'inciter la compagnie à céder rapidement.

Louis Gendreau



"Nous, les Québécois, on n'est pas plus fous que les autres. Fini le temps où on se laissait manger la laine sur le dos!"

Monsanto

Par Christiane Richard

Après 9 semaines de grève...

Les gars de Monsanto tiennent le coup! Ils viennent de manifester, en rejetant mardi soir par un vote de 79 contre 49 "l'offre finale" du patron, leur volonté de poursuivre la lutte.

Monsanto, c'est une usine de produits chimiques, située à Ville LaSalle, qui emploie 165 travailleurs. Ces derniers n'ont obtenu qu'en juillet 65 leur certificat de reconnaissance syndicale avec SITIPCA, présidé par le confrère Fernand Daoust. Mais ces travailleurs ont vite compris ce qu'est un syndicat. Depuis septembre 65, les négociations traînaient en longueur. On en a eu assez... Le 10 juin déclaration de grève! La cause? On réclame, et à juste titre, la parité de salaire avec les gars de l'Ontario qui font le même travail. Monsanto n'est pas une pauvre, elle occupe même le 3ème rang au monde parmi les compagnies de produits chimiques. Et à Montréal, le coût de la main-d'oeuvre ne compte que pour 6,9% des dépenses totales de l'usine.

Allez piqueter ailleurs...

Si ce n'est pas un conflit violent, il n'en demeure pas moins qu'on a trouvé le moyen, comme toujours, d'emmerder les grévistes. On a voulu, à un certain

moment, leur interdire tout piquetage dans un rayon d'un mille autour de l'usine. Le prétexte invoqué: on "bloquait" l'entrée d'un chantier de construction d'une usine secondaire, commencée pour Monsanto par la cie Pollock-McGibbon. En bons syndicalistes, les ouvriers de la construction avaient refusé de franchir les lignes de piquetage. L'injonction intérimaire prise au début de juillet accorda toutefois aux grévistes la "permission" de déléguer deux des leurs sur le piquet, et la construction reprit.

Monsanto, mardi soir, offrait à ses employés un contrat collectif de trois ans avec:

- une augmentation moyenne de 50 cents l'heure.
- 50 cents de prime du dimanche.
- 10 à 18 cents de prime de nuit.
- 9 congés payés.
- Des vacances de deux semaines après 1 an, trois semaines après 10, et quatre semaines après 15 ans.
- un plan d'assurance-groupe et un plan de pension.

Pas de demi-mesures...

Cette offre tenait donc compte "d'un certain" rattrapage, beaucoup trop lent au gré des travailleurs. Tout a été rejeté en bloc. Et pourtant, les représentants syndicaux n'ont pas essayé de cacher aux grévistes ce qui les attend peut-être. La compagnie a bien averti ceux-là que l'offre est "finale", et si elle condescend à de nouvelles rencontres pour "échanger des points de vue", elle refuse à l'heure actuelle de reprendre



"On prépare un long siège"

que le patronat accepte de ne plus employer de contracteurs pour faire les travaux que nos gars peuvent accomplir. Nous sommes prêts à coopérer, nous avons même fait les premiers pas. Nous permettons à nos ingénieurs en réfrigération de continuer à entretenir les refroidisseurs. Notre syndicat a aussi accepté que des stocks de viandes puissent être évacués afin d'avoir un minimum de pertes."

On est là pour gagner

"Il n'y aura pas de trouble sur les lignes de piquetage. A moins, bien entendu, qu'on engage des scabs! Il faut bien comprendre qu'on est là pour gagner. Nous ne céderons pas sur les revendications majeures. La clause d'ancienneté doit être respectée. La dernière convention déclarait que l'ancienneté primerait s'il n'y avait pas de différence "d'habileté". Nous voulons faire disparaître ce mot et qu'à compétence égale, les

vitesse du patron. Le syndicat doit avoir ses propres chronomètres, "les boss" ont toujours tendance à accélérer la vitesse de la chaîne". Un gréviste nous déclarait: "Après tout, nous sommes la colonne vertébrale de l'entreprise. Il faudra nous respecter. Nous avons droit à notre juste part des profits!"

Grévistes cherchent des emplois

Le comité de grève du local 357 est particulièrement bien organisé. On a même institué un comité de placement qui fonctionne à merveille. Déjà, 150 grévistes ont trouvé des emplois chez des compétiteurs pour toute la durée de la grève. Ils ont eux-mêmes proposé de verser 10% de leurs gages au comité des grévistes. Les ingénieurs travaillant actuellement à l'intérieur de l'entreprise, contribuent eux aussi au fond de grève. Ils partagent les profits d'une journée de travail avec leurs confrères. "Le co-

Grèves — Grèves — Grèves — Grèves — Grèves — Grèves

les négociations. "L'attitude des gars, dit M. Daoust, ça m'émerveille un peu chez des syndiqués d'aussi fraîche date."

Qu'arrivera-t-il? Monsanto s'entêtera-t-elle "ad vitam aeternam" dans sa posi-

tion mesquine? Ou bien finira-t-elle par comprendre qu'il s'achève le temps où les cles américaines venaient chercher sur le sol québécois de la main-d'œuvre à bon marché?

de vivre. Ils auraient dû savoir que c'est mépriser une coutume québécoise et un principe sacré que de traverser des piquets de grève.

CKCV a déjà suffisamment de scabs à l'intérieur sans que des scabs étrangers viennent renforcer leurs rangs.

CKCV Québec

Par Louis GENDREAU

C.K.C.V. le poste qui scab pour vous

Après quinze mois de négociations infructueuses, les employés de CKCV font la grève.

La compagnie menace de ne plus considérer NABET comme agent négociateur des employés de ce poste. La direction de CKCV, profondément anti-syndicaliste, continue de diffuser grâce à cinq scabs. Fait déplorable, ces briseurs de grève sont eux-mêmes des membres de NABET.

L'administration dictatoriale de

officielle afin d'obtenir le droit de déclencher la grève et ce, dans les plus brefs délais. Cette requisition aura pour effet de permettre la signature d'une convention collective de travail unique pour toutes ces stations.

Il est donc possible que les employés des postes de radio de Québec forment un front uni contre les employeurs. On peut s'attendre à de nouveaux rebondissements dans "l'affaire" de la radio québécoise.

Affront au syndicalisme

En marge de cet arrêt de travail, nous trouvons inadmissible qu'un conseiller municipal ne connaisse pas les règles les plus élémentaires du syndicalisme nord-américain.

ON NE FRANCHIT PAS DES LIGNES DE PIQUETAGE!

Maître Jules Blanchard, échevin de Québec, en dépit des explications fournies par Jean Benoît, vice-président régional de NABET, a négligé de tenir compte de la ligne de pique-



Côte Nord

Par Paul-Martel ROY

Le Nouveau Québec, à 250 ou 350 milles au nord de Sept-Îles, qui est déjà à 600 milles au nord-est de Montréal. Région où les fleurs ne poussent pas, région aux grands sapins décharnés. De la neige parfois au mois d'août. En été, du sable ou de la boue.

On y est mineur de fer. Les salaires sont relativement élevés: 7¢ l'heure au dessus de ce que paie la sidérurgie américaine. Pour ces salaires élevés, on est venu au Nouveau Québec de partout: de la Gaspésie, de Montréal; on voulait "se faire un steak". Mais on s'est vite rendu compte que le steak n'était pas tendre. L'essence, l'huile à chauffage, l'alimentation, le logement, tout est beaucoup plus cher qu'à Montréal même. Et le transport! De cette région psychologiquement très difficile pour le travailleur et surtout pour sa femme et ses enfants, on veut sortir... sortir... Sortir pour des soins médicaux particuliers, pour voir un avocat. Sortir pour les vacances, pour des études un peu poussées. Sortir pour voir des parents, des amis. Sortir par le téléphone. Sortir pour sortir: on est isolé, on s'ennuie. Pas de routes. 12 heures de chemin de fer, \$26. d'avion en moyenne, pour aller à Sept-Îles seulement. Au début, on voulait faire un "steak"; aujourd'hui, on veut s'installer pour vivre au Nouveau Québec.

Voilà qui explique les récentes grèves sur la côte nord.

On s'opposait à deux groupes: la puissante U.S. Steel (Quebec Cartier Mining) et le consortium des grosses

compagnies d'acier américaines qui forment l'Iron Ore Company of Canada. Deux unités de négociations: Port-Cartier et Gagnon puis Labrador City et Sutherland. Les grèves, de courte durée, se sont déroulées dans un ordre parfait. Aucun incident malheureux.

Quebec Cartier Mining

Les travailleurs de Port-Cartier et Gagnon demandaient des augmentations de salaires de 35¢ l'heure. Ils ont obtenu 35¢ l'heure. Le salaire de base est maintenant de \$2.63 l'heure, soit 26¢ l'heure de plus que ce que reçoivent les métallos américains.

Au chapitre des vacances, les employés ayant cinq années de service et plus recevront un bonus de 80 heures de paie par année. Ceux qui comptent moins de cinq ans de service recevront 40 heures de paie. Il s'agit évidemment de bonus qui s'ajoutent aux vacances ordinaires qui sont de: 18 jours après un an de service; 23 jours après deux ans; 28 jours après trois ans; 33 jours après quatre ans.

Les employés ont également obtenu de fortes augmentations dans d'autres domaines: assurance, frais médicaux, primes d'équipe, etc.

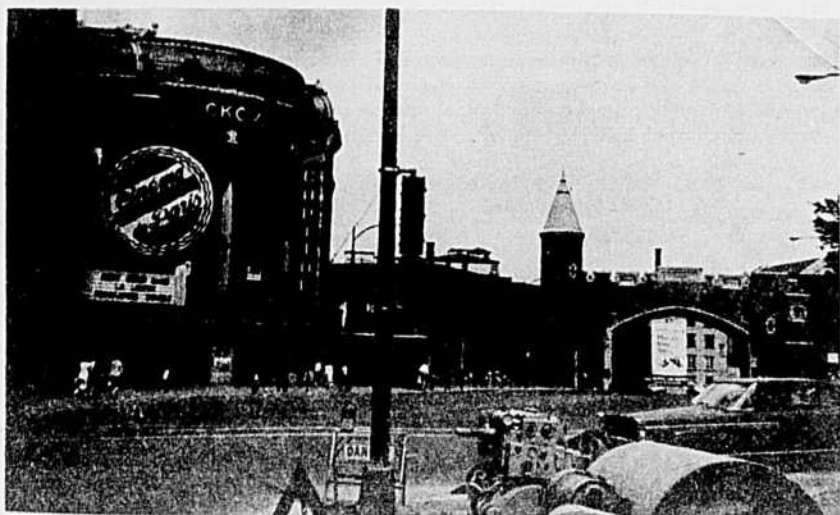
Iron Ore

Ce que les travailleurs ont obtenu est un précédent. Une prime à l'isolement, bonus du nord: \$40. par mois pour les hommes mariés vivant avec leur famille, \$25. pour les célibataires.

Avec une augmentation de salaire de 24¢ l'heure, le salaire de base est porté à \$2.52 l'heure. L'homme de métier gagnera \$3.64 l'heure.

Pour les vacances, de fortes augmentations. En plus de leurs vacances annuelles de 33 jours après quatre ans de service, les travailleurs de l'Iron Ore profiteront tous les cinq ans de cinq semaines pour ceux qui ont cinq ans de service, ces vacances supplémentaires étant portées graduellement jusqu'à neuf semaines après dix ans. S'ils le veulent, les employés pourront recevoir 50% des vacances additionnelles en argent.

Bravo, les Métallos!



cette station radiophonique s'est vue "dans l'obligation" (sic) de remercier de leurs services sept employés. Ils auraient osé ne pas être d'accord avec les recommandations de la commission de conciliation.

Les 22 grévistes, membres de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (FTQ), ont, au début du mois, organisé une manifestation au Carré d'Youville. Ils furent alors appuyés par de nombreux confrères des autres stations de radio de la capitale, ainsi que par une imposante délégation de débardeurs.

Nous n'avons pas encore vu la fin de ce conflit. Les employés des autres postes ont fait une demande

tage. Cet échevin devait informer la population. A cette fin, il a choisi le seul poste de Québec où sévissait une grève.

"Monsieur Blanchard, il existe 4 autres stations de radio et trois stations de télévision à Québec. Vous fallait-il vraiment faire un 'affront' au syndicalisme en franchissant les lignes de piquetage?"

Par ailleurs, le jour de l'inauguration de la semaine France-Québec, le consul-adjoint, M. Henri Lebeau, et le président de la colonie française de Québec, M. Louis Brunelet, ont passé les lignes de piquetage des employés de CKCV.

Les représentants de la France devaient mieux connaître nos façons

Deux exemples

A Evain, près de Rouyn, en Abitibi, la compagnie Elder-Peel, après avoir investi, être rentrée dans son argent et avoir fait son profit, décide de s'en aller, achète un complexe domiciliaire à Toronto; le président se fait voter une pension de \$60,000, par année, et c'est fini. Les travailleurs qui restent sur le pavé, on ne s'en soucie pas, on ne collabore pas à leur réengagement ailleurs, pas de paie de séparation: qu'ils s'arrangent! Mais comment?

Dans le plan qu'il vient de rendre public, le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec recommande que dix mille personnes quittent le territoire du Bas-du-fleuve et de la Gaspésie. Où iront ces personnes? Qu'y feront-elles? Comment s'intégreront-elles à leur nouveau milieu?

Voilà toutes des questions qui ont trait à une politique de reclassement et de main-d'œuvre. Quelle est actuellement au Québec cette politique? Quels sont les outils dont nous disposons pour répondre aux problèmes que nous venons d'exposer?

Qu'est-ce que c'est?

Reclassement — ou recyclage — c'est un mot nouveau ici, pour la simple raison que c'est une réalité nouvelle. C'est en 1964 en effet que pour la première fois on a procédé à une entreprise du genre, lors de la fusion de l'Asbestos Corporation et des Compagnies Johnson, à Thetford Mines. On s'en souvient.

Le mot reclassement a plusieurs proches parents avec lesquels on peut facilement le confondre: placement, mobilité géographique et formation professionnelle. Le placement, c'est surtout un service d'information sur les demandes et les offres de travail; la mobilité géographique est un service d'assistance et d'indemnisation pour les changements de lieu de travail et enfin, la formation professionnelle met à la disposition des travailleurs divers types d'entraînement et de spécialisation, de sorte que ces derniers aient les connaissances et l'habileté pour répondre aux exigences de l'industrie.

Et le reclassement? On peut l'entendre de deux façons. En général c'est une action qui permet aux travailleurs de s'adapter aux changements technologiques. De façon plus précise, c'est une technique qui tend à établir la liste des possibilités d'un travailleur et à lui indiquer la meilleure façon de retourner au travail.

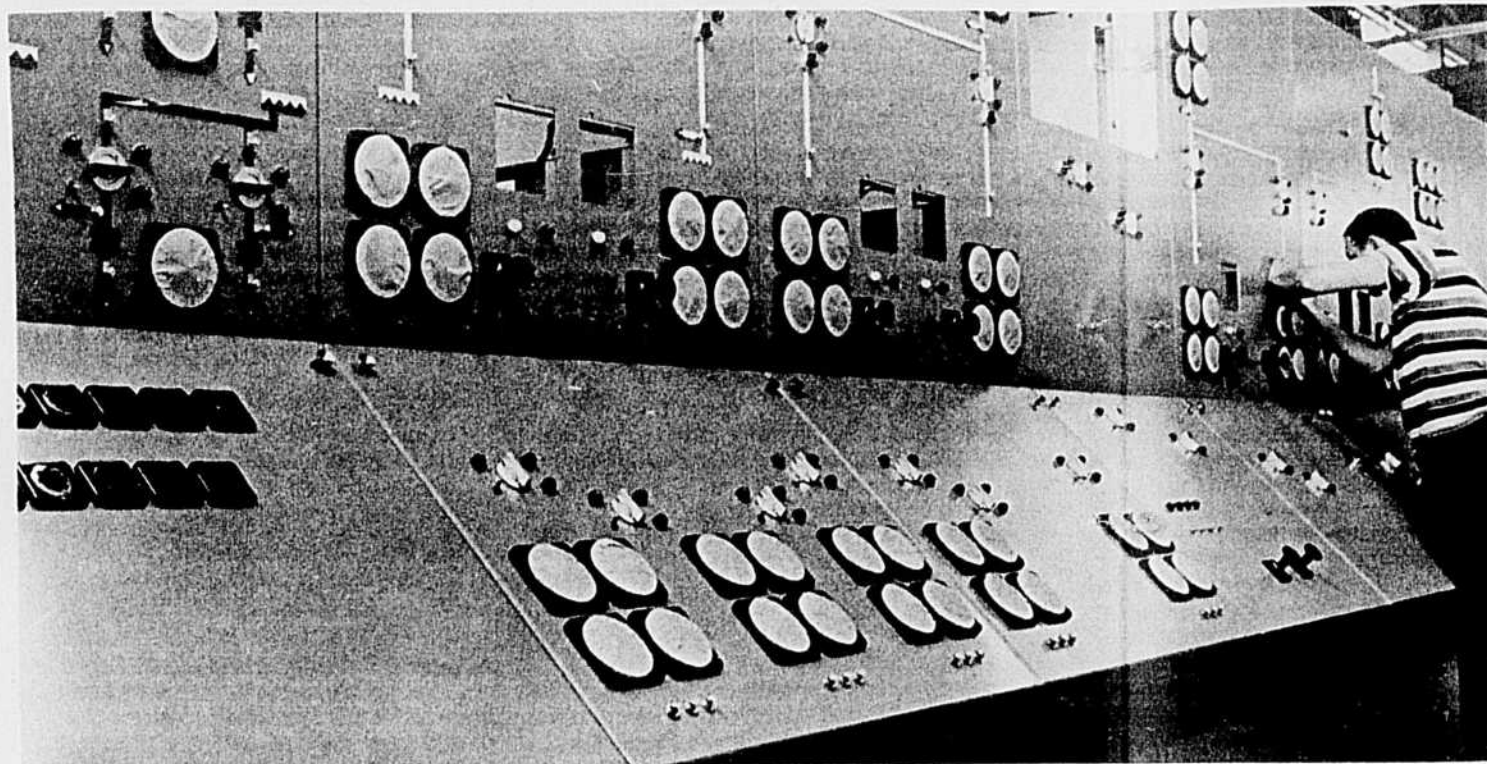
Ce qu'on a

Au point de vue reclassement, qu'est-ce qui s'est fait, qu'est-ce qui se fait au Québec? Depuis 1964, on a procédé à dix expériences touchant plus de 2 mille travailleurs: Thetford Mines, Canadian Malartic, Bevcou, East Sullivan, Mount-Royal Rice, Domtar-Portneuf, Domtar-Windsor, Gaspesia Chandler, Electric Reduction, l'Industrie de la Chaussure. Comment cela se passe-t-il? Une compagnie ferme ses portes ou annonce qu'elle va le faire; ou encore par suite d'un changement important de machinerie, plusieurs travailleurs sont congédiés. Alors deux services entrent en jeu (on se paie des luxes): le Service consultatif de la main-d'œuvre, fédéral, et le Service de reclassement de la main-d'œuvre, du ministère provincial du Travail. Ces deux Services ont sensiblement le même but, à une différence près. Le Service provincial peut intervenir d'office, le travail étant de la juridiction des provinces. Le Service fédéral, lui, entre dans la partie en considérant qu'il s'agit d'un problème de chômage, ce qui le concerne, et sur demande d'un comité d'étude — comité formé de représentants de la compagnie, du syndicat, du gouvernement fédéral et, à titre d'invités, de représentants du gouvernement provincial. C'est donc dire qu'actuellement, quand un cas de reclassement se présente, deux services s'offrent de façon concurrentielle: il est évident, en effet, qu'une rivalité existe entre le Service fédéral et le Service provincial. Quand le Fédéral est de la partie, il s'engage à défrayer 50% du coût du reclassement. L'autre 50%, vient du gouvernement provincial, du syndicat, de la compagnie, et dans certains cas, de la municipalité en question.

Ce qu'on fait

Qu'il s'agisse du Service provincial ou du Service fédéral, si on n'est pas en face d'un cas de fermeture d'usine, on cherche d'abord la possibilité de conserver des emplois, soit par la diminution des heures de travail, soit par l'application de la semaine intégrale ou de la retraite prématurée. Parmi les travailleurs qui après cela demeurent sans emploi, certains sont immédiatement réembauchés. On les oriente vers les Services national et fédéral de placement. Mais il va de soi qu'alors tout n'est pas réglé. Quand on a travaillé pendant 20 ans dans une mine et que la mine ferme ses portes, on ne trouve pas facilement un autre emploi, c'est facile à comprendre. Souvent, il faudra suivre des cours, déménager.

Des professionnels sont employés pour examiner chaque cas individuellement et conseiller de la façon la plus avantageuse possible.



100,000 travailleurs

Les cours qu'un travailleur peut suivre sont donnés sous l'égide des programmes 4 et 5 du ministère de l'Éducation du Québec. Les candidats à ces cours sont désignés par le Service National de placement. Le programme 4 s'adresse aux travailleurs avec un emploi mais voulant améliorer leur compétence professionnelle, sur demande de l'employeur. Le programme 5 a été élaboré pour des travailleurs sans emploi: ces derniers peuvent suivre des cours en continuant de percevoir leurs prestations d'assurance-chômage.

Quand un déménagement s'impose, le gouvernement fédéral s'engage à défrayer la moitié du coût pour le gouvernement provincial et l'employeur se charge de combler la différence. Toutes ces mesures étant prises, normalement un travailleur a retrouvé un emploi rémunérateur.

Un cas type: East-Sullivan Mines

Dès le printemps 1965, la compagnie prévoyait la fermeture de la mine à l'été 1966 et, par conséquent, le licenciement de 205 mineurs. Plusieurs mois avant le congédiement des mineurs, un comité composé de représentants du ministère du Travail, du ministère des Richesses naturelles, du syndicat des Métallurgistes et de la compagnie a été formé. Il faut dire que la convention collective signée entre le syndicat et la compagnie prévoyait que les recommandations seraient exécutoires et qu'elles lieraient les parties. Le comité de reclassement a eu recours aux solutions suivantes: 1) cours de récupération scolaire; 2) cours de formation professionnelle; 3) examens médicaux; 4) frais du déménagement payés; 5) indemnités de fin d'emploi.

Cours de récupération scolaire

Les étudiants reçoivent pour chaque deux heures de cours une paie d'une heure à leur taux horaire régulier perçu à la mine. 74 employés se sont inscrits à ces cours.

Formation professionnelle

Ces cours permettent aux mineurs d'apprendre un métier tout en étant rémunérés à raison de 80% du salaire qu'ils gagnaient à la mine le 1er septembre 1965. Un orienteur professionnel vient sur place pour aider les mineurs à choisir le secteur dans lequel ils auront le plus de chance de succès.

Examens médicaux

Dans toutes les mines, les employés doivent subir chaque année un examen médical. Cependant, les mineurs ne savent jamais eux-mêmes dans quelle condition physique ils se trouvent. Un radiologiste, désigné par le ministère des Richesses naturelles, a déterminé jusqu'à quel point les poumons des mineurs sont atteints par les poussières de silice. Il en a mis au courant les intéressés.

Frais de déménagement

Les employés qui déménagent dans les 90 jours suivant la fermeture de la mine, (ou, pour ceux qui suivent des cours, 90 jours après la fin de ceux-ci) ont droit à un maximum de \$400 de frais de déménagement, en autant que leur déménagement se fasse à l'intérieur du Québec. De plus,

l'employé, sa femme et ses enfants ont droit à un billet simple d'autobus pour aller dans la localité qu'ils auront choisie. Dans le cas où une famille a une automobile, un montant égal à un billet simple par autobus est payé pour chaque adulte.

Indemnités de fin d'emploi

- 1) 22 heures de salaire par année de service pour les employés de 18 à 25 ans inclusivement.
- 2) 44 heures de salaire par année de service pour les travailleurs âgés de 26 à 44 ans inclusivement.
- 3) 55 heures de salaire par année de service pour les travailleurs de 45 ans et plus.

Ces indemnités ont coûté à la compagnie \$165,000.

Voilà ce que les travailleurs peuvent obtenir quand on se donne la peine d'organiser du reclassement. C'est formidable si on considère qu'avant, quand une compagnie fermait ses portes, les travailleurs se retrouvaient devant un gros RIEN.

Service de pompier

Oui, c'est formidable, mais ce n'est encore qu'un service de pompier! On accourt quand il y a une urgence, quand un groupe de travailleurs se trouve dans une situation dramatique: se retrouver à trente, quarante, cinquante ans, avec une famille, une maison souvent, mais sans emploi et sans possibilité de s'en trouver dans la localité où on demeure.

Tous ceux qui ont actuellement moins de trente ans auront sûrement à changer d'emploi au moins une fois pendant leur vie active. On prétend même que dans le monde vers lequel on s'achemine, un travailleur aura, au cours de sa vie, quatre emplois dont au moins trois sont inconnus à l'heure actuelle. C'est dire que dans un tel contexte, le reclassement devra devenir un mécanisme important, généralisé et normal dans la vie. Et non pas seulement dans la vie des travailleurs manuels et des techniciens; les diplômés universitaires y passeront comme les autres.

Un problème généralisé

Or voici qu'on ne devrait plus être à l'époque où on attendait qu'un problème se présente pour bouger. On peut maintenant voir venir les problèmes et s'y préparer. De toute façon, en ce qui concerne le reclassement, le problème est déjà là; l'exemple de la Gaspésie suffit à le prouver. Et si on se donnait la peine de réaliser pour toute la province ce que le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec a accompli pour son territoire, on serait sans doute surpris de constater le grand nombre de Québécois à réorienter. N'y aurait-il pas actuellement 33,000 cultivateurs qui devraient quitter leur ferme et chercher un emploi ailleurs?

Pour faire face à des défis de cette envergure, il faut bien l'admettre, on n'a pas l'équipement nécessaire. D'abord, on n'a rien qui puisse obliger

un employeur à admettre sa responsabilité sociale envers ses employés, en cas de fermeture ou de licenciement collectif pour cause économique. C'est ce qui fait qu'une compagnie comme Elder Peel peut partir sans se soucier de ceux qui ont fait sa prospérité.

Nouvelles clauses

Les syndicats peuvent, dans une certaine mesure, remédier à la situation en négociant, dans leurs conventions collectives, des clauses dans le sens de la responsabilité de l'entreprise. Voici quelques clauses qu'on pourrait négocier; ce n'est pas facile, paraît-il, mais le jeu en vaut la chandelle; on l'a fait partiellement à la mine East Sullivan et on s'en est félicité:

- 1) préavis en cas de fermeture ou de changements technologiques importants
- 2) formation d'un comité de reclassement
- 3) cours de formation par l'entreprise
- 4) ancienneté à l'échelle non plus de l'atelier, comme c'est souvent le cas, mais à l'échelle de l'établissement, de la compagnie et même de toute l'industrie
- 5) paie de séparation pouvant être équivalente à une semaine de salaire par année de service
- 6) allocations supplémentaires de chômage
- 7) retraite prématurée
- 8) congés périodiques de recyclage.

Si de telles clauses ne peuvent être obtenues par négociation, le gouvernement pourrait les imposer par loi.

Nouvelles politiques

Ces mesures, certaines à court terme, d'autres à moyen et à long terme, seraient sûrement efficaces. On peut faire plus dans le domaine de la prévention. Conjointement, les Services fédéral et provincial veulent prévenir dans le cas de l'industrie de la chaussure. Mais plusieurs autres secteurs de l'économie pourraient être étudiés; on a cité l'agriculture, par exemple. Pour intervenir avec succès dans des champs aussi vastes, des structures importantes doivent être mises sur pied par l'État, garantissant l'animation sociale, l'orientation, la formation professionnelle, le placement, la mobilité de la main-d'œuvre. C'est possible.

Car de l'avis même de ceux qui ont participé aux diverses expériences de reclassement, on arrive à des solutions acceptables relativement facilement. Et sans qu'il en coûte trop cher. Reclassement 1334 travailleurs a coûté \$367,376.29, dont \$66,660 au gouvernement provincial. C'est peu: à peu près \$300, par travailleur. Sans reclassement, on aurait vite versé des allocations d'assistance sociale de toutes sortes d'un montant beaucoup plus élevé.

Actuellement, le Service de reclassement de la main-d'œuvre fonctionne avec un budget de \$320,000. C'est nettement insuffisant

si on considère qu'actuellement au Québec il y a probablement plus de 100,000 personnes qui auraient besoin d'être réorientées. Si on procédait à un reclassement, on aurait au moins l'avantage certain d'une économie qui, du point de vue travail, fonctionne normalement, et non pas de façon artificielle au moyen de subventions et d'assistances diverses qui ne solutionnent absolument rien.

On a indiqué qu'une véritable politique de reclassement doit nécessairement se faire dans le cadre d'une politique de mobilité de la main-d'œuvre, de placement, bref, d'une politique globale de la main-d'œuvre et de l'emploi. Politique de main-d'œuvre: utilisation au maximum des ressources humaines, sécurité à l'emploi pour chacun des travailleurs. Politique d'emploi: possibilité pour tous les travailleurs qui veulent être actifs de trouver de l'emploi.

Les querelles

Sur l'attribution de ces politiques, il y a controverse: le fédéral veut s'en mêler et le provincial a le droit de s'en mêler. On se souvient des démêlés récents entre Jean Marchand et Carrier Fortin sur ce sujet. Que le Québec veuille assurer ses propres services de placement, de mobilité, de reclassement, c'est son droit. Et on est d'accord: la Fédération des travailleurs du Québec reconnaît la juridiction provinciale sur le travail. Mais qu'on se hâte dans la Vieille Capitale! Le Service provincial de placement n'est pris au sérieux ni par les travailleurs ni par les employeurs. Par ailleurs, Québec n'est pas encore sûr s'il faut favoriser la mobilité de la main-d'œuvre ou régionaliser à tout prix. Pour l'immigration, on n'a qu'un bureau sans budget sinon sans pouvoir.

Pendant ce temps, à Ottawa, le ministère de la main-d'œuvre est déjà sur pied, on a opté pour la mobilité, le Service national de placement et l'Immigration fonctionnent. Décidément, le travail semble n'avoir jamais été une priorité de nos gouvernements provinciaux.

Qu'on se hâte dans la Vieille Capitale, car si la Fédération des travailleurs du Québec reconnaît la juridiction provinciale sur le travail, elle ne peut admettre que les travailleurs souffrent de querelles constitutionnelles et de luttes autonomistes à finir: qu'on récupère les sources fiscales, qu'on fasse les ententes nécessaires.

Des lois bientôt

Près du gouvernement, on affirme être parfaitement au courant de tous les problèmes énumérés plus haut. Alors, ce serait le pouvoir politique qui refuserait d'agir? Par ailleurs, on sait, de source sûre que le gouvernement libéral s'apprête à légiférer dans le sens voulu par les travailleurs.

Que réserve à ces politiques le gouvernement de l'Union nationale? Un enterrement de première classe? Un enterrement de deuxième classe serait déjà tragique!

Texte: Paul-Martel Roy
Photos: Serge Proulx

... à reclasser



Métallos

Du nouveau

A première vue, ça n'a l'air de rien. C'est pourtant, pour le syndicalisme, un des événements les plus lourds de sens depuis quelques années. Une convention collective, soit, mais non pas comme les autres : une convention collective à l'échelle de l'industrie.

En Amérique du Nord on est habitué en effet à signer des contrats de travail séparément pour chaque établissement d'une compagnie, ou au mieux pour tous les établissements d'une même compagnie à la fois. C'est déjà très bien car de cette façon notre syndicalisme en est arrivé à des réussites importantes. Mais c'est un système qui permet de syndiquer surtout les grosses unités de travailleurs de sorte qu'actuellement il n'y a encore que trente pour cent des travailleurs québécois membres d'un syndicat quelconque. Le

soixante dix pour cent qui reste est surtout composé de petites unités de travail dispersées un peu partout à travers la province. Or c'est précisément ce soixante-dix pour cent qui pourrait être rejoint par le syndicalisme si les négociations se faisaient à l'échelle de l'industrie.

Prenons le cas de l'Association de la construction de Montréal. C'est entre cette association (section du fer ornemental) et les Métallurgistes unis d'Amérique qu'est intervenue la première entente à l'échelle de l'industrie. Les travailleurs du fer ornemental sont au nombre de 1,200 à Montréal, répartis en 140 ateliers, c'est-à-dire une moyenne de moins de dix par atelier. Syndiquer de tels groupes n'est pas facile, c'est évident. Mais après 25 ans d'efforts les Métallos ont réussi à être reconnus comme seuls agents négociateurs pour les employés des compagnies du fer ornemental et du bronze. C'est ce qu'on appelle une reconnaissance syndicale au niveau de l'industrie.

Auparavant, ces employés nouvellement syndiqués n'étaient protégés que par la loi du salaire minimum ou par un décret provincial. Mais seulement le salaire était en cause, et encore, quel salaire ! Avec la nouvelle formule, les travailleurs du fer ornemental sont protégés sur toute la ligne : conditions de travail, congés, vacances, retraite, ancienneté, etc.

Imaginons ce qu'on obtiendrait si les reconnaissances au niveau de l'industrie se généralisaient : beaucoup plus de travailleurs mieux protégés, le mouvement syndical lui-même plus fort dans ses revendications. Le problème de la pauvreté n'en serait-il pas singulièrement amoindri ?

Jean Gérin-Lajoie, directeur des Métallos pour le Québec, a déjà entrepris des démarches auprès du ministre Bellemare pour que les négociations au niveau de l'industrie s'installent au Québec. Les centrales syndicales pourraient d'ailleurs s'unir pour obtenir une mesure aussi importante.

Papetiers

Mont-Rolland

Après trois semaines de grève, les quelque sept cents syndiqués (FTQ) employés par la papeterie Rolland de St-Jérôme sont retournés au travail. Depuis vingt ans, il n'y avait pas eu de grève chez Rolland, on avait voulu "donner une chance" à un Canadien français. Mais on en avait assez. Il n'y a pas de raison pour qu'un travailleur reçoive un salaire inférieur chez un patron de sa nationalité. On voulait la parité de salaire avec les autres usines de papier du Québec et de l'Ontario.

Les travailleurs sont assurés d'une augmentation de 40 cents l'heure répartie en deux ans. Tous les frais de primes d'assurance des employés seront dorénavant payés par la compagnie. Ils ont en plus obtenu des vacances de cinq semaines après 25 ans de service et les primes de vacances équivalent à 40 heures de travail régulier ou à 2% du salaire.

On a aussi gagné sur un point mineur mais qui importe aux Canadiens français : le congé des Rois sera désormais remplacé par la Saint-Jean-Baptiste. Les grévistes d'hier se disent fort satisfaits par leurs nouvelles conditions de travail. Ils ont repris le travail avec le contentement du vainqueur.

Confusion à Huntingdon

La société Klein and Tinker d'Huntingdon est divisée en deux entités juridiques. Les Ouvriers unis des textiles d'Amérique représentaient les 434 employés syndiqués de ces deux divisions.

A la suite d'un vote d'allégeance syndicale, la situation est devenue beaucoup plus confuse. A la compagnie Klein and Tinker elle-même, les OUTA continuent de représenter les 340 ouvriers syndiqués. Mais, à la Model Dye Works, ils n'ont obtenu que 46 votes

contre 47 pour la CSN.

La Commission des relations de travail devra décréter un nouveau vote d'allégeance syndicale dans cette dernière entreprise. M. Georges Payette, directeur québécois des OUTA, se dit confiant. Les employés devraient se rallier à son syndicat afin de présenter un front uni devant l'employeur.

Il déplore cependant l'immense perte d'énergie entraînée par les conflits intersyndicaux.

Textile

AMIANTE

Formule anti-grève

Les travailleurs de l'amiante ont une formule anti-grève. A tous les mois, ils négocient avec les patrons.

Bien sûr, ils ont une convention collective qu'ils renouvellent à tous les trois ans. Mais, une fois la négociation de la convention collective arrivée, la plupart des points en litige sont déjà résolus.

Un comité formé de cinq patrons, représentant seize entreprises, rencontre à tous les mois cinq représentants ouvriers, délégués des quelque 575 travailleurs syndiqués (amiante et isolation). Là, ils lavent leur linge sale et règlent leurs problèmes.

Ça ne veut pas dire que ces travailleurs sont des enfants de Marie et qu'ils ont peur des grèves. Loin de là, les frais de déplacements des travailleurs ont dernièrement été la cause d'un conflit. Sans perdre de temps, on a simplement retiré les hommes du travail. Le problème s'est réglé illico.

"Ma famille travaille dans l'amiante depuis cinq générations." C'est ce que nous a fièrement déclaré un représentant de ce syndicat. Serait-ce qu'il fait bon travailler dans cette formule anti-grève ?

Candiac

Le Syndicat des Métallos (FTQ) a remporté un vote de représentation syndicale à la compagnie International Harvester, dont l'usine est située à Candiac, en banlieue de Montréal.

Au cours du vote surveillé par la Commission des Relations de Travail du Québec, 111 employés ont voté en faveur des Métallos et 10 contre. Un bulletin de vote a été annulé.

On sait que la compagnie avait intenté des procédures en Cour Supérieure contre la Commission des Relations de Travail à la suite de l'émission par la CRT d'un certificat d'accréditation au syndicat des Métallos.

A la fin, les parties se sont entendues pour qu'il y ait un vote de représentation syndicale, vote qui a été remporté par le Syndicat des Métallos.

Débardeurs

Victoire ?

Les débardeurs auraient-ils trop vite crié victoire ? Si l'intention du gouvernement d'imposer l'arbitrage obligatoire dans les ports se réalise, on peut s'attendre à une riposte immédiate.

En échange des augmentations de salaire obtenues par les débardeurs lors de la grève de juin dernier, le gouvernement aurait promis aux armateurs de réduire le nombre d'hommes des équipes de déchargement. Une commission doit procéder à une étude sur les changements techniques modifiant les opérations de manutention sur les quais, et susceptibles d'influer sur la dimension des équipes de débardeurs. Une loi, adoptée en Chambre à la mi-juillet, rendrait exécutoires les conclusions de la dite commission.

Le syndicat déclare n'avoir jamais été mis au courant de cet "arrangement" à l'amiable avec les armateurs, qu'il considère comme une trahison. Il s'oppose donc à ce qu'il appelle le "mandat en blanc" donné au conciliateur fédéral, M. Picard. Des procédures légales doivent être prises pour faire échec à ce mandat, et les représentants de l'AID affirment que leurs syndiqués sont prêts à aller jusqu'au bout. On sait que les débardeurs ont la tête dure...

Lettre d'un sapeur-pompier

"La concurrence de la C.S.N. demeure le plus gros problème de la F.T.Q. Je suis convaincu que 9 ouvriers sur 10 désirent que cessent les luttes entre les deux centrales. Si les chefs des deux centrales étaient vraiment imbus du désir de travailler au bien-être des travailleurs, ils trouveraient un terrain d'entente. Le syndicalisme a trop d'ennemis pour être divisé en deux factions qui se dévorent. Je rêve de voir le jour où la masse des cotisants ordonnera sans équivoque à ses chefs de faire l'unité. L'homme qui s'attèlera à cette tâche et réussira sera le plus grand chef ouvrier que le Québec aura connu."

"Comment se fait-il que lors d'une crise, les deux centrales réussissent à travailler ensemble et qu'une fois la crise passée, la lutte fratricide recommence sur le dos des travailleurs... et du public? Faudrait-il toujours faire face à une crise permanente pour arriver à cette unité tant souhaitée?"

C. TIPOSSIBLE
lieutenant de pompiers
Montréal

Automobile

Vote de grève

"Le 29 juin dernier, la grève a été votée. Nous attendons le moment propice pour la déclencher." General Motors de Sainte-Thérèse se verra, de toute évidence, bientôt paralysé par une grève. Les travailleurs syndiqués veulent la parité de salaire avec les employés de G.M. à Oshawa.

"Quand nous aurons les mêmes salaires qu'en Ontario, on se battra avec nos confrères ontariens pour obtenir l'équivalence des salaires de Détroit." L'usine de Ste-Thérèse vient tout juste de s'établir et déjà ses travailleurs sont à l'avant-garde du monde ouvrier.

(photo J. Grenier
"Technique")

Pointe-aux-Trembles

De récents développements dans les négociations avec la ville de Pointe-aux-Trembles font entrevoir la possibilité d'une entente patronale-ouvrière sans devoir recourir à la grève. On sait que les employés de bureau et les employés manuels de cette ville ont déjà voté la grève et qu'elle devait éclater le mercredi 20 juillet.

S.C.F.P.

Jusqu'à la dernière minute, le syndicat demeure à la disposition du conciliateur. Mais les salaires ridiculement bas des employés de cette municipalité et l'intransigeance des représentants patronaux risquent de provoquer l'arrêt de travail.

Si la grève devait se déclarer, les présidents des sections syndicales locales en cause, MM. André Laurence et Gilles Vaillancourt, se déclarent convaincus de la solidarité que démontreraient les travailleurs. Sûrement, ils se serreront les coudes afin que les deux conventions collectives se fassent au profit des syndiqués, employés municipaux.

Cheminots

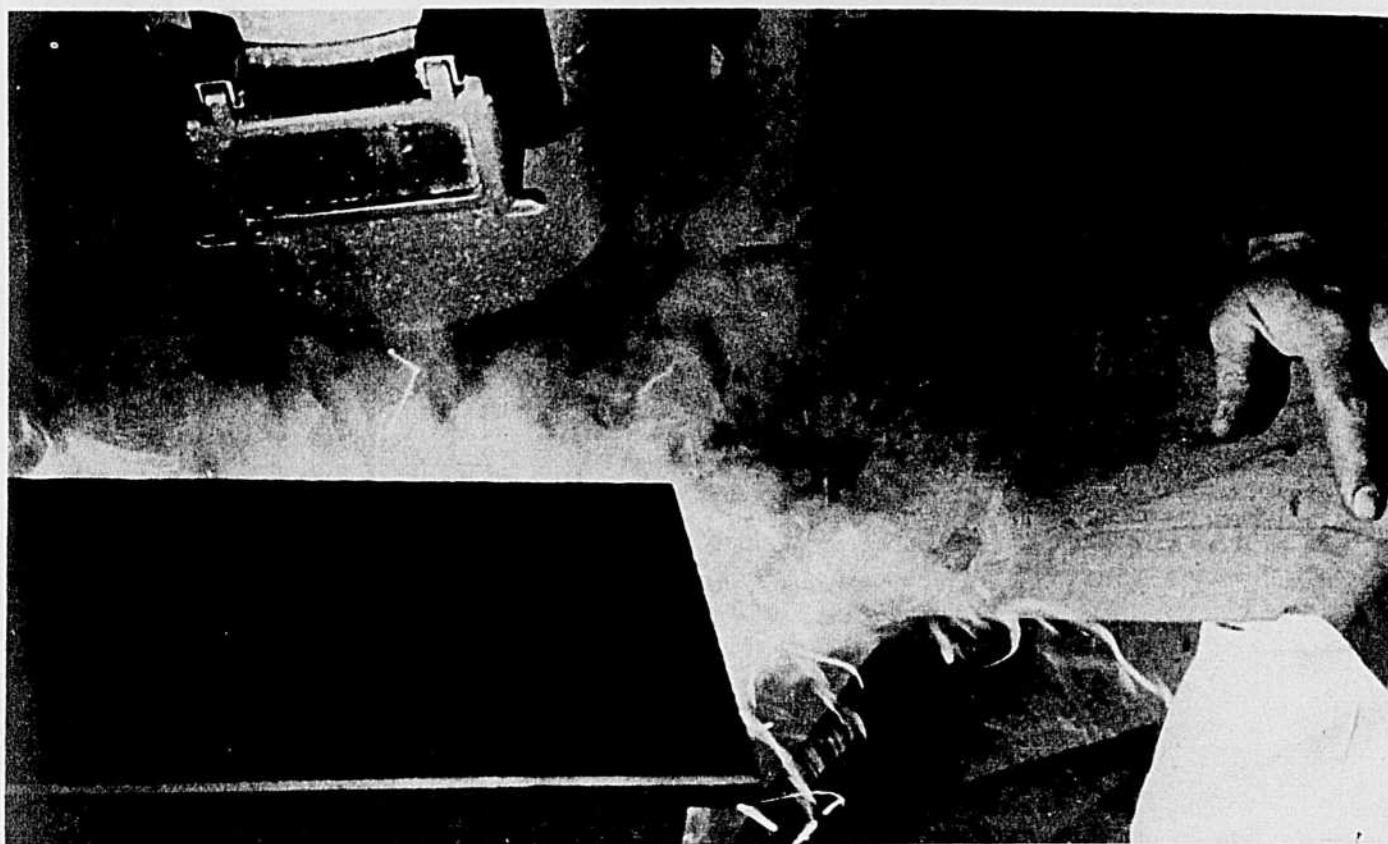
Jos TESSIER

Joseph-P. Tessier est un Québécois qui a du cœur à l'ouvrage. Il avait seize ans quand, en 1918, il commença à travailler comme porteur de plateaux au Château Frontenac, l'hôtel le plus réputé de la vieille capitale. Il vient tout juste de prendre sa retraite, une retraite, ma foi, bien méritée.

Les choses ont bien changé depuis quarante-huit ans. Le confrère Tessier a connu ça, les paies de \$20 par mois et les semaines de 84 heures. Mais c'était aussi la belle époque du grand verre de bière à 5 cents... Jos Tessier a vu défiler au Château, au cours de sa longue carrière, les personnalités les plus prestigieuses: des rois, des chefs d'Etat, des étoiles de cinéma. Et des personnes comme vous et moi... Pas étonnant qu'il compte à l'heure actuelle des centaines d'amis.

Jos Tessier ne s'est pas contenté de servir les clients. Membre actif de sa fraternité dès le début, il a su faire profiter ses camarades de son expérience et de ses talents de leader. Si l'on décarnait des médailles pour activités syndicales, la poitrine de notre confrère serait bien garnie. Il est devenu vice-président puis président de son local — le 277 — et membre du conseil national des syndicats à partir de 1952. C'est à lui qu'on doit la fondation du Conseil régional du travail de Québec. Il est en plus un des vice-présidents honoraires de la Fédération des travailleurs du Québec.

Nous souhaitons à notre ami Tessier quarante-huit autres années de bon temps. Il l'a bien gagné.



N.A.B.E.T.

Un président
découragé

Rouville Daigneault, président de la section 613 de NABET, se dit tout simplement écoeuré de la situation! Sur les quelque 70 membres de cette section, une douzaine seulement se sont présentés à l'assemblée générale.

Les annonceurs de CHLT-TV, CHLT et CKTS doivent se faire prier ou même menacer pour assister aux réunions syndicales. Faut-il se mettre à genoux afin d'obtenir le nombre suffisant de votants pour procéder à une élection légale?

Quand il s'agit de bénéficier des avantages acquis par le syndicat, tous sont présents. Mais, s'il y a du travail à faire, même seulement le fait de se déranger pour aller voter, là on se pousse! Gros parler, petit...

Caoutchouc

Joliette

Les employés de la nouvelle usine Firestone, à Joliette, sont maintenant syndiqués. Ils font partie de la filiale 790 de l'Union internationale des travailleurs du caoutchouc (FTQ).

M. Roger Lecavalier, négociateur actuel d'un contrat de travail à l'usine Goodyear, à Valleyfield, a été désigné par le nouveau syndicat aux mêmes fonctions à Joliette. On doit entreprendre sous peu à Joliette des négociations en vue de conclure un contrat collectif.

Jeunes travailleurs

FONCEZ!

Par Christiane RICHARD

"Si vous avez l'impression que les portes du syndicalisme vous sont fermées, n'attendez pas qu'on vous les ouvre; défoncez-les," dit Louis Laberge aux membres de la Jeunesse Ouvrière Catholique, dans la préface d'une brochure sur l'éducation syndicale. L'invitation est claire. L'intention de la JOC de défoncer quoi que ce soit l'est moins.

Ce mouvement, vieux de 34 ans, compte un peu plus de 3,000 membres, dont 15 à 20% seulement sont syndiqués. Son but premier est l'évangélisation des jeunes travailleurs. "Évangéliser, en 1966, ça veut dire faire prendre conscience d'une responsabilité d'ordre social," précise un des dirigeants. Depuis deux ou trois ans, en effet, la JOC s'occupe davantage des problèmes concrets de ses membres. Elle veut amener le jeune travailleur à exprimer lui-même ses besoins à partir de ses propres découvertes.

L'enquête-travail menée l'an dernier par la JOC a révélé la situation critique d'une bonne partie des 15-25: mobilité forcée des jeunes ruraux, instabilité d'emploi, mises à pied dues à l'automatisation, déficience de l'orientation professionnelle. Sans oublier le chômage: en février 65, un jeune Québécois sur dix était sans travail. Il est donc de toute urgence que les jeunes travailleurs s'organisent. Pour travailler d'abord. Pour vivre convenablement ensuite.

Cette année, la JOC se propose d'approfondir davantage certaines implications de l'économie dans la vie du jeune. Des commissions d'étude ont réalisé des tables-rondes sur le sujet dans certaines régions. D'autres ont fait des sondages-interviews, des enquêtes qui permettront de savoir si pour les jeunes l'économie est prioritaire. La JOC prévoit une enquête nationale pour septembre 66.

Sur le plan strictement syndical, la JOC organise un peu partout des séries de neuf rencontres où des spécialistes expliquent aux jeunes la nécessité d'un syndicat, ses structures, ses moyens d'action.

La JOC est un mouvement à la fois missionnaire et éducatif, qui se veut le plus représentatif du milieu des jeunes travailleurs. Mais, si elle prend position en face de certains points, tel par exemple le rapport Tremblay, elle se défend bien de se définir comme purement revendicative. "L'enga-



gement chrétien avant tout", tel est son mot d'ordre.

L'idéal jociste est certes louable. C'est pratiquement le seul mouvement qui s'intéresse au jeune travailleur, c'est tout à son crédit. Mais c'est loin d'être suffisant. Le fait que la JOC s'occupe un peu de tout l'empêche certainement de traiter en profondeur un problème particulier. Ce mouvement ne peut avoir la force de frappe suffisante dans les relations patron-employé, par exemple. La JOC reconnaît

elle-même l'urgence de former une section jeunesse au sein des syndicats. Mais il nous semble que cette section, pour plus d'efficacité, devrait être libérée de toute attache religieuse. Les jeunes travailleurs ne sont pas tous catholiques et pratiquants. C'est dans un mouvement neutre, à la fois éducatif et revendicateur, fortement intégré aux cadres des syndicats, qu'ils pourront le plus rapidement et le plus efficacement faire reconnaître leurs droits.

A QUI ?

Il est assez difficile d'établir quel était le statut du *Monde Ouvrier* de sa fondation jusqu'à 1939 au moins. On sait qu'il a été fondé en 1916 par Gus. Franck qui en était probablement le propriétaire et l'imprimeur. Le *Monde Ouvrier* n'était, semble-t-il, financé par aucun organisme en particulier même s'il était le porte-parole du Parti Ouvrier et du Congrès des Métiers et du Travail, con-

aussi dans le journal fait-on un emploi surprenant du pseudonyme: Socius, Pierre Ponce, C. Nateur, etc.

LA VIE DURE

On n'est pas sans se douter qu'un tel journal a eu la vie dure. Surtout pendant la crise où plusieurs ouvriers en chômage ne pouvaient plus payer leur abonnement. En 1932, on lance le cri d'alarme: tous les syndiqués devraient être abonnés par l'intermédiaire de leur

1926

représentation canadienne de la Fédération Américaine du Travail. Il vivait tout simplement de ses abonnements et de la publicité, les compagnies de bière étant les plus fidèles à s'annoncer, même pendant les pires temps de la crise.

FRANÇAIS-ANGLAIS

Dès le début et jusqu'en avril 1946, le *Monde Ouvrier* fut un hebdomadaire, ce qui lui permettait d'être très près de l'actualité. Publié en grand format—celui de *La Presse* actuelle — il comportait quatre pages: deux en français et deux en anglais. Il ne s'agissait pas de traduction; on avait plutôt deux équipes de rédaction différentes. Les pages anglaises couvraient de plus près la politique fédérale alors que les pages françaises s'attachaient aux politiques municipales de Montréal et provinciale de Québec. L'attitude des deux équipes n'était d'ailleurs pas la même. La partie anglaise, par exemple, à partir de 1927, passe en revue de façon louangeuse la plupart des ministres fédéraux et provinciaux, juges et ambassadeurs, etc. La partie française était beaucoup plus critique face au pouvoir.

LA GAUCHE...

ANONYME

Dans ses premières années, le *Monde Ouvrier* était probablement la seule publication de gauche au Québec. Ainsi, en plus d'être fondamentalement un journal syndical, il menait plusieurs autres combats: contre la prohibition, pour l'adoption du lait pasteurisé pour l'admission des enfants au cinéma, etc. Aujourd'hui, une telle politique serait impossible: les organismes et leurs publications sont plus spécialisés.

La mentalité était humaniste. Au début d'un article, on cite souvent un euphorisme quelconque. Un jour qu'un syndicat était revenue aux unions internationales après être passé à la C.T.C.C., on écrit: "Il y aura plus de joie dans le Royaume des Cieux pour une brebis qui revient..."

A cette époque, le syndicalisme n'était pas admis comme normal dans la société;

union sans quoi on ne pourrait survivre. (Cette mesure ne se réaliserait qu'en septembre 1966.) A tout le moins, que les unions fassent exécuter à

Le

l'imprimerie de Gus. Franck leurs travaux. Cette invitation semble avoir eu peu de résultats car au début de chaque année on publie exactement le même texte inquiet: en 1938, on souhaitait atteindre un tirage de dix mille exemplaires alors que les syndiqués affiliés au Congrès des Métiers et du Travail étaient au nombre de trente-cinq mille.

UNE EXPERIENCE

En 1934, on adopte le format actuel du *Monde Ouvrier*; on publie maintenant huit pages hebdomadaires, quatre en français, autant en anglais, dans le même style qu'avant, sans photos ni caricatures. En 1938, une expérience: à partir du 2 mars, le *Monde Ouvrier* paraît en deuxième section d'un nouvel hebdomadaire fondé par Gus. Franck et dirigé par Edmond Turcotte, "Demain", journal d'intérêt général qui "admettra tous les genres sauf le genre ennuyeux". L'aventure fut de courte durée. *Demain* étant ouvertement pro-libéral, le 21 mai, on retourne à ce qui s'était fait depuis 1934.

Pendant toute la période allant de 1926 à 1939, le principal rédacteur du journal, outre Gus. Franck, demeure Julien Saint-Michel, auquel viendront s'ajouter Georges Delpêque et R. Hachette.

UN
SYNDICALISME
DIFFICILE

On a vu dans le dernier numéro que l'immigration po-

saient un problème aux travailleurs. En 1926, le problème existe toujours : il faut payer pour entrer aux Etats-Unis alors que les Américains venant au Canada n'ont rien à déboursier. Il faudrait la réciprocité. Par ailleurs les immigrants anglais jouissent d'un traitement privilégié. Mais on insiste le plus souvent sur l'exode aux Etats-Unis et sur la désertion des campagnes vers la ville et outre-frontière. En 1931, un des points importants du programme électoral de Taschereau est "le retour à la terre". On n'admet pas la façon dont ce "retour" est conçu, en 1934 en particulier, car il consiste à bouter la société industrielle, "société de l'avenir".

NOS MEMBRES CHOMENT

Du point de vue strictement syndical, la période a été difficile. A cause du chômage massif de la crise les unions perdaient des membres. Ceux qui restaient

souhaitaient que le tout se termine à l'avantage des travailleurs.

ON REVENDIQUE

On a déjà affirmé que la Révolution Tranquille était toute dans le *Monde Ouvrier* il y a trente ou quarante ans. C'est très vrai. Une simple énumération des mesures sociales recommandées par le journal est très impressionnante : hospitalisation gratuite des pauvres; frais médicaux et pharmaceutiques réglementés; assurance-maladie; cours techniques le soir pour les travailleurs; révision de la loi sur les accidents de travail; révision de la loi de la pension de vieillesse; prime à la maternité; nationalisation des mines; salaire minimum des femmes; enquête sur l'enseignement; abolition de la prohibition; journée de huit heures pour les femmes; instruction gratuite obligatoire; établissement d'une com-

LA CRISE

Le 30 novembre 1929, on signale le crash à la Bourse de New-York. On ne peut se douter à ce moment de l'ampleur du drame qui va suivre. C'est à partir du 7 juin 1930 que les pages du *Monde Ouvrier* sont littéralement remplies, avec angoisse, de tous les problèmes occasionnés par la crise. Dans un même numéro, par exemple, paraissent tous les titres suivants : "L'avalissement des prix de vente et des salaires", "Vers le redressement économique par la conciliation politique", "Pour économiser, on détruit l'élément humain", "Qui reçoit le revenu national?"

LE CAPITALISME

Le responsable de la crise, c'est le capitalisme et c'est à lui à corriger la situation. Mais "il semble que ceux qui pourraient de par leur situation actuelle mettre un peu d'ordre dans ce

EN POLITIQUE

Le *Monde Ouvrier* était le seul organe de gauche au Québec. D'où il se donnait comme devoir de prendre parti sur tous les problèmes et hommes politiques, de l'échevin de Montréal à l'empereur d'Ethiopie.

A MONTREAL

En politique municipale, on s'est constamment opposé à la figure dominante du temps, Camilien Houde. Ce dernier n'était pas très favorable au syndicalisme. Par exemple, il refusait de participer au défilé annuel de la fête du Travail. Pendant la crise, on était complètement dégoûté de ce qui se passait à l'Hôtel de Ville, qu'on appelle "dame Concordia". En 1936, on écrit : "Les ouvriers de Montréal auront à exercer leur droit civique qu'on appelle communément vote, dans le but de déterminer à quelle sauce municipale ils désirent être mangés

178, tous défavorables au syndicalisme. On passe à l'indignation, à l'injure. Pour combattre les bills 19 et 20 en particulier, on a vu s'allier les unions internationales, les syndicats catholiques et — tenez-vous bien — la Fédération des Chambres de Commerce. Le Conseil législatif, qui a tout accepté, est foudroyé par les journalistes. Dès lors, Duplessis est condamné dans le *Monde Ouvrier*. Quand il est battu en 1939, on se réjouit de la défaite du "pire gouvernement provincial que nous ayons eu depuis la Confédération".

LE ROI VIENT...

Au niveau fédéral également on a toujours appuyé le parti libéral et Mackenzie King. En 1930, on déplore l'élection de Bennett et on n'accorde aucune confiance à son idée d'élever les tarifs douaniers pour solutionner la crise. Lorsque King est réélu en 1935, on est heureux.

Le *Monde Ouvrier* était certes fédéraliste. En 1927, on parle des soixante années de progrès qu'a amenées la Confédération. Pourtant, en 1926, on se demandait si elle avait fait faillite. Et en 1934 : "faut-il modifier notre constitution? Poser la question, c'est y répondre par l'affirmative." On était aussi royaliste. Quand Georges V meurt en 1936, on "salue avec chagrin la mort de ce roi soucieux du bien-être de son peuple, et en particulier de la classe ouvrière". Et on publie un numéro spécial, papier glacé et couleurs — du type du numéro de Noël à chaque année. 1937 : Georges VI est couronné; numéro spécial, papier glacé, couleurs. Le roi vient au Canada: numéro spécial, papier glacé, couleurs.

HITLER... MUSSOLINI...

La période allant de 1929 à 1939 fut très troublée, c'est connu. A part la crise, il y avait le fascisme qui s'installait en Allemagne et en Italie, la guerre d'Espagne, le communisme stalinien, la deuxième grande guerre qu'on voyait venir. Le *Monde Ouvrier*, on l'a vu, est anticommuniste. Il s'oppose également au fascisme, bref "à toute forme de dictature". Il s'attarde en particulier sur le fascisme, danger pour la civilisation. L'arrogance de Mussolini dans la guerre italo-éthiopienne suscite la colère. La guerre d'Espagne, dit-on, ne peut se solder qu'au détriment des ouvriers. L'accumulation des problèmes amène à des tons d'apocalypse : "La démocratie moderne à la croisée des chemins!"

A LA GUERRE...

Dès février 1936, avec une certaine perspicacité, on s'interroge : "Veut-on résoudre la crise économique par les armements et la guerre?" "Quand celle-ci éclate, on est prêt à se battre : "C'est une nouvelle Croisade qui commence : celle de la démocratie contre la tyrannie, celle de la liberté contre un criminel syndicat d'opresseurs ivres d'orgueil et du sang... des autres."

Paul-Martel Roy

Monde Ouvrier

avaient de la difficulté à payer leur cotisation avec leur salaire réduit. D'un autre côté, les revendications et les propositions des syndicats n'étaient entendues ni par les patrons ni par le gouvernement. Et il fallait bien se contenter du peu qu'on obtenait. Les ouvriers avaient donc une confiance mitigée dans les syndicats. Des campagnes sont entreprises pour inviter les travailleurs à joindre les rangs de l'union correspondant à leur métier. On fait néanmoins pression sur le problème de la réparation des accidents du travail, celui des injonctions pendant les grèves et des ateliers fermés.

LES SYNDICATS PROTESTANTS ?

La C.T.C.C. continue d'être une des cibles favorites. On l'accuse d'être ségrégationniste, patronnée par le clergé, liée avec certains cartels. Si à l'occasion les syndicats catholiques font quelque bon coup, on les félicite mais on souhaite qu'ils rejoignent tous un jour les unions internationales. En 1936, certains veulent fonder des syndicats protestants. On en parle avec stupéfaction. C'est le principe de la neutralité du syndicalisme qui est en jeu. Principe particulièrement délicat à traiter au Québec. On cite le discours d'un archevêque catholique américain qui appuie les unions internationales, le bulletin paroissial de Saint-Eusèbe sur le dynamisme des catholiques américains qui font pourtant partie des unions.

La querelle A.F.L.-C.I.O. s'accroît aux Etats-Unis en 1937. On ne prend guère parti et on

sion des liqueurs; la semaine de cinq jours; l'instruction des travailleurs par le film; droit de vote aux femmes; solution au problème des hôpitaux; ouverture des cinémas le dimanche; admission des enfants de moins de seize ans au cinéma; augmentation du nombre et amélioration des terrains de jeux; réglementation de l'emploi des enfants dans l'industrie; réglementation du crédit; tenue des élections le dimanche; allocations familiales; étatisation de la radio; réorganisation de l'assurance-chômage; substitution de la justice à la charité; étatisation de la médecine. Si on songe que ces mesures ont été préconisées pour la plupart entre 1926 et 1929, dans un climat social qu'on peut imaginer, il y a une seule chose à dire : chapeau!

DEFENSE DE FUMER

Dans tout ce qui fut préconisé, c'est la question de l'émancipation de la femme qui a fait couler le plus d'encre. On y est favorable de toutes les façons possibles et avec toutes sortes d'arguments. Ainsi, il est démontré qu'une fois la femme en possession de son statut juridique et pouvant travailler avec un salaire et dans des conditions convenables, il n'y aura plus de prostitution. Mais si on veut que la femme vote, on ne veut pas qu'elle fume : c'est un spectacle disgracieux. A un moment donné cependant perçut une inquiétude : si la femme, une fois émancipée, décidait de rester libre, si les femmes ne voulaient plus se marier!

chaos économique où nous étouffons soient précisément ceux qui ont intérêt à n'en rien faire".

--- DOIT CEDER

Au début, on voyait comme seule solution possible à la crise ceci : les patrons reprennent à leur emploi tous les travailleurs qu'ils avaient avant 1929 et au même salaire. Puis on y ajoute un moyen : réduction des heures de travail de ceux qui ont un emploi sans baisse de salaire. Ces deux thèmes sont exploités inlassablement sous toutes les facettes. Puis on suggère d'autres palliatifs : création d'une monnaie internationale, grands travaux publics. Le retour à la terre n'apparaît pas comme une solution valable. On applaudit aux réformes de Roosevelt aux Etats-Unis, mais presque rien au sujet des mesures sociales men-

au cours des deux prochaines années."

DUPLESSIS CONDAMNE

Sur le plan provincial, le *Monde Ouvrier* s'interdit en théorie de se prononcer globalement pour l'un ou l'autre parti. Mais en pratique, au jour le jour, on peut dire qu'il a toujours appuyé le parti libéral, Taschereau même jusqu'à la fin. La plus grande joie survenue au journal fut la nomination, en 1931, de C.-J. Arcand, ancien syndiqué, au nouveau poste de ministre du Travail. Ce dernier devait se faire le promoteur de la loi des contrats collectifs de travail, de la loi sur la limitation des heures de travail et enfin de la loi du salaire minimum. La déception est d'autant plus grande quand il est battu dans son propre comté aux élections de 1935.

Quand Duplessis prend le pou-

1939

tionnées plus haut : elles apparaissent maintenant comme un luxe.

Après 1935, la situation s'améliore, l'espoir renaît : la crise a au moins servi à un renouveau de la pensée sociale; le syndicalisme va se réorganiser. Mais la crise est-elle vraiment terminée? En août 1935, 15% des hommes au travail en 1929 sont encore sans emploi.

voir en 1936, on n'est guère enthousiaste. On lui souhaite bonne chance mais pas plus. En 1937, la guerre ouverte commence à propos de la loi du cadenas. Gus. Franck mène l'offensive. Lui-même est anti-communiste. Mais la meilleure façon de s'opposer à ce "péril" n'est pas de le voir partout; il faut plutôt favoriser le syndicalisme. En 1938, Duplessis présente les bills 19, 20, 88, et

Highlights of Brief on Safety

Following are the main items in a program of reform that the QFL has proposed to the government interdepartmental committee on public and industrial safety:

- Codification of occupational health and safety laws and their administration by the Department of Labour;
- Delegation of department powers to a tripartite commission made up of two representatives of organized labour, two of management and one of government;
- The commission and its agents to be authorized to proceed summarily against those who contravene the law;
- The commission to have offices in the major industrial centres;
- Formation of a permanent union-management advisory council on industrial health and safety;
- Formation of similar regional committees;
- Creation of similar parity committees at all plants employing at least five persons;
- Costs of the commission to be borne by the Workmen's Compensation Board out of its budget and reserves;
- The commission, like Québec Hydro, to be excluded from the jurisdiction of the Public Service Commission;
- No further subsidies to existing preventive associations
- Cost of all safety equipment such as glasses, shoes, etc., to be borne by the employer;
- Firms with 200 employees or more to hire a graduate male nurse and a safety supervisor for each work shift in the construction sector, to all work crews of 50 or more;
- Authorized representatives of the workers to have access to sites of fatal industrial accidents;
- Contractors, sub-contractors and suppliers dealing with the various levels of government to lose their bidding privileges in the event of repeated negligence;
- The government to encourage the training of industrial physiologists and hygienists;
- Industrial health and safety courses to be entered on curricula of technical and professional training institutions;
- Creation of a university chair of labour physiology;
- The commission to be given charge of a training and education program on industrial safety, and the publication of an appropriate periodical.



USWA

Industry Wide

It doesn't seem like anything very much, at first glance. But for trade unionism it stands as one of the most significant developments of the past several years. It is a collective agreement that is unlike the others — it covers an entire industry.

In North America the custom has been to sign separate agreements for each company plant, or at best for all the plants operated by a single company. Even that is very good, for it has allowed organized labour to record some important successes. It is, however, a system that allows especially the unionization of

big work units. At the present time there are only 30 per cent of the Québec workers belonging to trade unions. The other 70 per cent are broken up into small work units scattered throughout the province. It is this 70 per cent that could be reached by trade unionism if negotiations were conducted on an industry-wide basis.

Take the case of the Montréal Construction Association. This association (ornamental iron section) and the United Steelworkers of America signed the first industry-wide agreement. The ornamental iron workers in Montréal number 1,200, and are spread out in 140 shops with an average amounting to fewer than 10 per shop. Unionizing such groups is not easy, to be sure. But after 25 years of trying, the Steelworkers succeeded in gaining recognition as sole bargaining agent for the ornamental iron and bronze workers. This is what is called industry-wide union recognition.

Previously, these workers were protected only by the Minimum Wage Act or by a provincial order-in-council. Only the salaries were involved — and what salaries they were! Under the new system, the workers are protected across the board: working conditions, days off, annual vacations, retirement, seniority, and so on.

Imagine what could be obtained if such industry wide recognition became generalized. There would be far more workers with better protection. The union movement would attain new strength in making demands. And wouldn't the problem of poverty be singularly diminished?

Jean Gérin-Lajoie, the Québec director of the Steelworkers, has already started making representations to Minister Bellemare aimed at having negotiations made industry wide in Québec.

The trade union centrals would be well advised to unite in striving for such an important step forward.

Rubber

Joliette

Employees of the new Firestone factory in Joliette are now unionized. They have joined up with the United Rubber Workers International Union.

Roger Lecavalier, who is negotiating a collective agreement for employees of Goodyear at Valleyfield, has been chosen to perform the same task at Joliette. The Joliette negotiations are expected to begin shortly.

On The Docks

Victory ?

Would the longshoremen have cried victory too soon? If the government decides to impose obligatory conciliation in the harbour, we know there will be an immediate answer.

In exchange for the higher wages obtained by the longshoremen because of the June strike, the government would have promised the shipowners to reduce the number of men working in the unloading. A commission has been created to study the problems concerning the loading and the unloading of the ships, the suggestions brought to view by such a commission might influence the size of the working groups. A law, voted during the month, would legalise the conclusions of the commission.

The union says never to have been told of such an arrangement with the shipowners, they consider it as a treason. They violently oppose this mandate given to the federal conciliator, Mr. Picard. Legal procedures will be taken to counter-attack. The I.L.A. officials declare that their union is ready to fight to the end. And we know how hard the longshoremen are!

(Photo: Hugues Tremblay)



"EXPORT"

**PLAIN
or FILTER TIP
CIGARETTES**

REGULAR and KINGS

EDITORIAL

Tall Tale Trimmed to Size

The cat is out of the bag at last!

For years the CNTU had managed to make many people believe that its systematic raiding campaign against QFL-CLC affiliates was really aimed at "liberating" the workers from predominantly American international unions or from predominantly Anglophone Canadian unions.

Many were duped, and support came from the press sector, from top government levels, and from nationalist or separatist camps for this self-styled patriotic crusade. It fitted in very nicely with the picture of an emerging Québec.

Acting in good faith, people gave credence to the slogans "Don't send your money to the United States!" and "Set up your own institutions!" There are workers who sacrificed some pretty

sound trade union structures on the altar of this new religion.

But the facts are a good deal clearer today, and you'd have to be pretty naive to be taken in by such propaganda. Only the totally blind can believe that the moon is made of green cheese.

Since July 5th it has been abundantly evident that the CNTU drives against QFL-CLC ranks aren't aimed at international or panCanadian unions, but at any union with members in Québec.

On that July 5th it was formally disclosed that since the spring of 1961—that is around the time inter-union hostilities started in Québec—the CNTU wasn't sniping merely at North American and panCanadian affiliates of the QFL-CLC, but at affiliates of a teachers' central

just as Québec, as French-Canadian and as Catholic as the CNTU—the Corporation des instituteurs catholiques (Corporation of Catholic Teachers).

The CIC's young president, Raymond Laliberté, made statements at its convention that show the CNTU not only operates a methodical raiding system but even stoops to subversive tactics.

Said President Laliberté: "It became known in the spring of 1961 that I was displeased with the C.I.C. I had made no effort to conceal this. Messrs. Robert Sauvé and Jean-Paul Geoffroy, who weren't general secretaries of the CNTU at the time but who held official posts, had me come to their offices on St. Denis street in Montréal. They tried to make me pinpoint the reasons for my dissatisfaction. They offered their

benevolent and 'disinterested' services. They suggested flatly, but not before having done some able work on my pride, that I and the federation of which I was president should join their ranks. I replied of course that the weaknesses to be overcome within the C.I.C. were to be an internal matter and that their services weren't needed."

The techniques, said President Laliberté, already were honed to a fine edge from having been previously used in other places.

"The approaches may be more refined today. The nationalist tune works very well in certain sectors, even in the face of unified certification, and reputations are destroyed with nimble cheeriness. But the methods remain the same."

President Laliberté classed his experience as a

"typical example, which was repeated, with some minor variations, on at least two of our technical advisers and at least two of our association presidents."

So that's the way things are! This ought to be enough to destroy the myth about liberating Québec workers from their international and panCanadian unions. Unless, naturally, it can be shown that the C.I.C. teachers' money doesn't stay in Québec, that their unions are dominated by Americans or English-speaking Canadians. Barring such proof, it is evident that the CNTU raiding stems such more from ideas of imperialist expansion than from any glowing notions about decolonization.

Yes, the cat's out of the bag... and it isn't a pretty sight...

THE EDITOR

The "New Aristocrats"

"Trade unionism, as practised in Québec and in all of North America, is in danger of creating a worker aristocracy, a new class of working man who would become as egotistical and as indifferent to human misery as the employers

waste a lot of time haggling over trade union structures.

"We are now witnessing a popularity contest between rival unions and an escalation of increasingly spectacular gains in strongly organized sectors," Brother Rancourt said. In his view, a trade union is going bourgeois when the workers themselves call for the

assure a certain participation in economic management.

The QFL chief says he has only praise for the work achieved by unions in the social security domain. "Social security was a longtime stranger to our environment, which continued to rely more and more on the traditional virtues of foresight and charity.

the Hall Commission report, it will cost only \$20 per person more in 1971, or 11 to 12% more than we now pay, to not only protect all citizens against the financial hazards of sickness, but provide near-total care including dentistry and glasses for children, plus considerable expansion of hospital institutions and medical schools, and a major increase in resources for medical research. Furthermore, the Hall report shows that the bulk of health expenses is coming anyway, even without medicare.

What the Chambre de Commerce had better do if it wishes to make its point, says Brother Rancourt, is demolish the basic data and the findings of the Hall report. It hasn't yet.

The QFL spokesman has a word also for Québec's new health minister, Jean-Paul Cloutier. The minister should come out unequivocally for the principle of universal medicare, unless he wishes to be

aligned with the traditional and unswerving enemies of social security.

"The Chambre de Commerce intervention should constitute the kiss of death for the policy of prudence recently enunciated by Mr. Cloutier," General Secretary Rancourt remarked.

Brush-off for Québec

Canadian General Electric decided to build its heavy water plant at Cape Breton instead of Gaspé or Montmagny.

Québecers are entitled to know where it is being led by the economic nationalism—more oral than real—that has been occupying certain government sectors over the past few years.

Brother Rancourt is calling for an inquiry into the CGE turn of events. The probe, he says, should extend to the investment policies of the principal corporations in Québec.

QFL News and Views

whose power he is challenging," says QFL General Secretary Gérard Rancourt.

Brother Rancourt recently cited as an example the dockers and construction workers who have obtained a two-year agreement with wage increase equal to the legal minimum for regions outside Montréal. "There can be no question of labour slowing down in its demands," the general secretary said, "for this would contribute nothing to the poor and the economically weak." Brother Rancourt said he believes that the gains achieved by unionists and the increasing pressure they apply to the general level of salaries channel a certain amount of benefit into the pockets of the non-unionized.

What he wanted to stress was the gap that exists between the organized and non-organized workers. "There will always be some non-organized workers among us," he said, "but it doesn't necessarily follow that the poor must always be with us." He lashed out at the fact that trade unions, instead of self-examination on the limits of their action, instead of fighting for a living minimum wage, instead of making a real effort to get a popular party into power,

sacrifice of the true calling of the union—the defence of the weak and the exploited—on the altar of performance and delivery.

The Pioneering Spirit

QFL President Louis Laberge regards social security as a fundamental right of the citizen; a right which normally should not be made a negotiation or bargaining point. He classes the private group coverages negotiated by the trade unions as "pioneer work," as vanguards in the drive for a complete public social security program which private programs cannot replace.

"That is why trade unionism, rather than resting on the laurels of gains which at times have been spectacular, is continuing its unremitting struggle for programs like medicare," President Laberge says.

Private agreements, he says, accentuate rather than palliate social inequalities. It is the consumer who for the most part pays "the employer's share." The enormous funds amassed by assessing the workers can very well be invested in foreign lands when they are needed here to create jobs and

"The idea of social security was introduced to Québec by organized labour, via the path made by federal intrusion into a provincial field that lay fallow," President Laberge recalls.

The "Kiss of Death"

QFL General Secretary Rancourt thinks the qualification "frankly out of kilter" applies to the Chambre de Commerce's apparent idea of social justice. The chambre, says Brother Rancourt, takes exception to the principle that what is given to one, should be given to all, particularly as regards health.

The QFL spokesman didn't mince words about the Chambre, which he accused of trying to extract the rich from income tax—by all indications the method that will be used to recover social security benefits from those who don't need them and at the same time assure a more equitable distribution of wealth.

Brother Rancourt also spoke out against the "false choice" advanced by C de C President Caron between medicare and the equipping of medical and hospital services. Both matters stand validly side by side, the QFL officer said. According to

The Dean of Canadian Labour Papers

THE LABOUR WORLD

Founded by Gustave Francq, in 1916

Published in order to promote the legislative reforms needed for the protection of the Quebec working class and for the betterment of its lot.

Official organ of the QUEBEC FEDERATION OF LABOUR

Executive Committee:

Louis LABERGE, president; Gérard RANCOURT, secretary general; Jean GERIN-LAJOIE, André THIBAUDEAU, René RONDOU, Marcel RAYMOND and Fernand DAoust, vice-presidents.

Director: Louis LABERGE; Editor: Noël PERUSSE. Collaborators: Louis GENDREAU, Chriétiane RICHARD and Paul-Martel ROY of A.S.E.

Address all correspondence to: 3333 east, Metropolitain Blvd., Montreal 38 — Tel. 725-5221 Printed by Metropolitain Rota Offset Press Corp. DU. 7-6218

THE QUEBEC FEDERATION OF LABOUR — in a brief submitted July 21st to the Interdepartmental Study Committee on Public and Workmen's Safety — RECOMMENDS THE ESTABLISHMENT OF AN INDUSTRIAL HEALTH AND SAFETY COMMISSION. The document, sent to the committee chaired by Mr. Raymond Gérin, CONSTITUTES A SEVERE INDICTMENT OF MANAGEMENT-RUN PREVENTIVE ASSOCIATIONS AND OF THE GOVERNMENT INSPECTION SERVICES.

— What's the trouble ?

What's going on ? Another brief, another Commission... and still a lot of beating around the bush... When will it end ? When the worker is assured of satisfactory protection, which is a far cry from the situation today.

There is little improvement, for example, in the industrial accident sector. The figures provide the evidence : the number of accidents leading to claims increased by nearly 50% between 1961 and 1964. It rose from 103,000 to 153,000. Could this have been due to a proportionate increase in the number of workers ? No, because the labour volume rise is only 7.5% in Québec. Furthermore, apart from the official figures, is that fact that a considerable number of accidents never are reported to the Workmen's Compensation Board. And what about the sizeable number of employees of the hotel business, of commerce and of agriculture, who aren't even covered by the compensation act ? And what about the shortage of medical specialists to track down occupational diseases ? The least that can be said about it is that there's a great deal to be done...

— Dodging duty

The difficulty is easy to explain. The government and management are not facing up to their responsibilities. For years now, the trade unions have been fighting for adequate worker protection. Some clear gains have been made with regard to reparations for industrial mishaps. There is some consolation in getting a fair indemnity after you've lost an eye or a leg. There isn't much consolation in a special premium for the widow and children after their man has been crushed under tons of cement, but it does help. It's all very well to say such accidents are regrettable. But what's missing, and seriously missing, is prevention. The facts, could and bloody, testify to it. Couldn't there have been prevention, or at least a limitation, of the terrible tragedies that marked the digging of the subway, the construction of the Turcot interchange and the erection of the Three Rivers bridge ?

— Backward government

What would you think of a government which, in the age of electricity, passed out oil lamps for lighting ? An oil lamp isn't bad, mind you, but electricity is better. The comparison can be applied to measures taken during the past few years. They haven't been too bad, but they have been inadequate. There can be no blinking the facts.

The government inspection services, for instance, amount to what ? The Workmen's Compensation Board inspectors are merely investigators who go and learn whether there has been an accident within the meaning of the law.

The industrial and commercial building inspection staffs are undermanned. And because they are poorly paid, it is difficult to expect the desired performance and efficiency from them. As for the industrial hygiene inspectors, they are only six or eight in number, as against 20 in Ontario. This suffices to explain that investigation reports include no scientific analysis of accident causes. It isn't a very brilliant picture.

— The wayward workers

The preventive associations which exist at the present time are all of a private character. Their efficiency is questioned by the statistics. They are, however, of good conscience. They contend that most accidents are due to the distraction or the negligence of the worker. There will always be mistakes attributable

to the worker. This is only natural. However, someone ought to be on guard against out-of-hand exaggeration. The physical causes of accidents (defective machinery, crowding, poor scaffolding, etc.) are far from elimination in most sectors. The inspectors employed by management associations don't seem to be able to prescribe adequate safety measures to companies. But then, being under the direct tutelage of the employer, they understand that discretion is the better part of valour...

It isn't sufficient either to provide the worker with protective gear. It must be protective gear that doesn't hinder him on the job. Many complain, for instance, about ill-fitting safety glasses, overweight helmets, and garments that turn summer into a furnace. And the workers aren't always in the wrong. When it comes to saving a few dollars,

sible to educate staff in safety matters. This will be management's "mea culpa," for this education hasn't been given. If it had been, a considerable reduction could have occurred in accidents attributed to the I-don't-care outlook. A person on his guard is worth two of the other kind.

— Labour has acted

Being well aware of this ineffective preventive policy, the trade unions took steps to intervene. In November 1961 the QFL, acting in concert with the CNTU, submitted a brief to the Minister of Labour and the members of the Workmen's Compensation Board. It included 52 recommendations on which the centrals asked the government to base itself in a complete revision of preventive laws and reeducation. One of the principal recommendations stemmed from Article 110 of the act. Its abrogation was sought so that, in future, the workers would be adequately represented in the field of prevention. In July 1964 the article was amended in a manner acceptable to the trade unions. The government said : "Come to an agreement on the modalities of representation." Four of the five pre-

nopoly over the associations was that the subsidies they receive from the WCB come out of its assessments, that it is its money. A rather specious argument, since assessments paid to the WCB are usually included in production costs.

The bosses just didn't want to play it straight ! Well, there just isn't any point in trying to catch a mechanical rabbit. Some way had to be found to replace those obsolete and toothless preventive associations.

— What's the solution ?

It is high time that the public authority assumed its responsibilities about the health and safety of the working man. Prevention comes either within the scope of the Workmen's Compensation Board or of a special and distinct body. The first solution was rejected by our central. Why ? Because if the WCB has failed to come up with a proper preventive

UNBEARABLE!

vention association refused to do anything until they were advised by the government what system of representation would be used. It turned into a session of passing the buck. The Industrial Accident Prevention Association sent out a circular letter to employers, asking for the name of a "suitable" worker representative. In other words, the workers were denied the right to choose their own spokesmen !

The argument advanced by management to justify this mo-

formula in the 35 years of its existence, it is hardly likely to produce one overnight. It apparently has plenty of other problems to wrestle with, including much work to be done in the indemnity and retraining sector. Consequently, the only answer is a body independent of the WCB but working in close cooperation with it.

That is why the QFL proposed to the Gérin Committee a 19-point program of reform, headed by the establishment of an occupational Health and Safety Commission.

See recommendations on page 3.